

Papiers de recherche

Auteurs

Marc Poncelet
et Pascal Kapagama
Coordination
Linda Zanfini

Des inégalités
éducatives
à la mise en
question
de l'opposition
public/privé dans
l'enseignement
supérieur
congolais.
Un défi
documentaire
et conceptuel

OCTOBRE 2020
N° 162



Agence française de développement

Papiers de recherche

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les Papiers de Recherche de l'AFD n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s)

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. AFD Research Papers and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s)

Des inégalités éducatives à la mise en question de l'opposition public/privé dans l'enseignement supérieur congolais. Un défi documentaire et conceptuel

Marc Poncelet

Université de Liège, OMER, Commission de Coopération universitaire de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Pascal Kapagama

Université de Kinshasa, Université Laval à Québec

Résumé

L'origine des institutions d'enseignement supérieur congolaises est mixte (privé confessionnel, officiel public). Après l'étatisation-centralisation de l'enseignement supérieur durant les années 1970, puis l'ouverture officielle à l'initiative privée en 1986, les années 1990 et 2000 ont vu une prolifération peu régulée du secteur privé d'enseignement supérieur dans un contexte d'effondrement de l'État. Si l'opposition entre État et Église catholique offre souvent une lecture conflictuelle et polarisée du champ de l'enseignement supérieur (ES), l'opposition État-privé elle-même est trompeuse, les deux secteurs ayant connu la même prolifération, et des conditions de fonctionnement similaires. Les familles financent très majoritairement les institutions, publiques comme privées.

Au-delà de l'hétérogénéité des Institutions d'enseignement supérieur privées (IESP) et des diplômes qu'elles délivrent, cette étude montre que quelques IESP confessionnelles ou communautaires et quelques universités créées par des promoteurs individuels ont réussi à s'imposer comme des

références rivalisant avec les institutions publiques historiques, elles-mêmes dépourvues de financement. Cependant, toutes les IESP doivent mobiliser massivement les professeurs du secteur public, et 50 % d'entre elles seraient non viables financièrement (tout comme de nombreuses institutions publiques). Seules les IESP qui peuvent s'adosser à une institution religieuse, professionnelle, voire publique peuvent disposer d'un staff et d'un projet pédagogique minimum.

Avec moins de 500 000 étudiants au total, le taux d'accès à l'ES reste faible en RDC, et caractérisé par de fortes inégalités selon l'origine familiale, le genre et surtout la localisation – eu égard au coût prohibitif de la mobilité. Mais le rôle des IESP dans l'accès à l'ES pour des jeunes socialement ou géographiquement défavorisés est discutable, à l'exception de l'accès de jeunes filles à des formations professionnelles « typiquement féminines ». Et si les IESP ne revendiquent pas un élitisme social, les tarifs les plus élevés excluent *a priori* l'immense majorité d'une population dont plus de deux tiers vit sous le seuil de pauvreté.

Enfin, les vertus de la concurrence sont très limitées compte tenu des services médiocres proposés par ces établissements, du maintien d'un référentiel académique national anachronique et de l'incapacité des pouvoirs publics à imposer des règles du jeu, face à une demande irrépressible et où s'affirment de profondes inégalités et singularités régionales.

Mots clés

RDC, inégalités sociales, inégalités territoriales, enseignement supérieur privé, insertion professionnelle.

Classification JEL

I 23, I 24, I 28, I 30, D 63, H52.

Remerciements

Nous remercions le Professeur Lobho Lwa Djugu Djugu (Université de Kinshasa).

Nous remercions également l'AFD et l'IRD Paris et Cameroun ; toute l'équipe internationale ESPI, particulièrement Étienne Gérard pour sa coordination ; les chercheurs de l'équipe ESPI RDC pour leur investissement dans la collecte des données dans un contexte difficile de recherche ; enfin, tous les acteurs rencontrés en RDC dans le cadre de cette étude pour leur disponibilité à nous fournir les informations et les données recherchées.

Version originale

Français

Acceptée

Août 2020

Abstract

The origin of Congolese higher education institutions is mixed (private denominational, official public). After a state-centralization of higher education during the 1970s, then an official opening to private initiative in 1986, the 1990s and 2000s saw a poorly regulated proliferation of the private higher education sector in a context of state collapse. If the opposition between State and Catholic Church often offers a conflicting and polarized reading of the field of higher education (HE), the State-private opposition itself is deceptive, the two sectors having experienced the same proliferation, and similar operating conditions. Families mostly finance public and private institutions.

Beyond the heterogeneity of private higher education institutions (PHEI) and the diplomas they issue, this study shows that some denominational or community

PHEIs and some universities created by individual promoters have succeeded in establishing themselves as references competing with historical public institutions, themselves without funding. However, all PHEIs need a massive mobilization of public sector teachers, and 50% of them would be financially unsustainable (as are many public institutions). Only PHEIs backed by a religious, professional or even public institution can have a minimum staff and educational project.

With less than 500,000 students in total, the access rate to HE remains low in the DRC, and characterized by strong inequalities according to family origin, gender and especially location - given the prohibitive cost of mobility. However, the role of IESP in access to HE for socially or geographically disadvantaged young people is questionable, with the exception of the access of young girls to "typically female"

vocational training. If the PHEIs do not claim social elitism, the highest tariffs nevertheless exclude a priori the vast majority of a population of which more than two thirds live below the poverty line.

Finally, the virtues of competition are very limited given the mediocre services offered by these establishments, the maintenance of an anachronistic academic framework at national level and the inability of the public authorities to impose rules of the game in the face of irrepressible demand and where deep regional inequalities and singularities show.

Keywords

DRC, social inequalities, territorial inequalities, private higher education, professional integration.

Introduction

Enseignement supérieur en RDC, premières balises

La République Démocratique du Congo comptait trois universités en 1964. Deux d'entre-elles avaient été créées dans des formules mixtes (privé-public). La première, *Lovanium*, fut créée à l'initiative de l'Église Catholique avec le soutien du pouvoir colonial, à Kinshasa en 1954. La seconde, par l'Église protestante, à Kisangani en 1963 avec le soutien du gouvernement indépendant. La troisième a été créée à Lubumbashi par l'Etat colonial en 1956 avec le soutien des compagnies privées minières et d'universités belges, elles-mêmes de statuts variés.

L'héritage scolaire colonial comportait une majorité d'écoles primaires et secondaires confessionnelles dont une large partie était d'origine et de gestion « privées », mais conventionnées par l'État colonial qui prenait en charge les salaires d'enseignants ainsi que des frais de fonctionnement et assurait en outre une inspection scolaire (Poncelet, De Herdt, André, 2010).

Créés après l'indépendance, les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) et Instituts Supérieurs Techniques (IST) étaient limités en principe au premier cycle. Ils étaient de statut public, répartis par provinces et correspondaient aux grands défis du développement national. Éducation (former les enseignants) ; santé et développement rural en étaient les domaines principaux¹. Un Institut pédagogique (devenu Université pédagogique en 2005) fut créé à Kinshasa dès 1961 pour pallier le

départ des enseignants européens du niveau secondaire et organiser la formation des formateurs au niveau supérieur.

Après un épisode de nationalisation et de centralisation totale (1971-1981), l'enseignement supérieur fut officiellement (ré)-ouvert à l'initiative privée en 1989, mais des établissements privés existaient déjà de fait depuis quelques années avec la bienveillance, voire le concours des autorités².

Trois décennies plus tard, en 2016, on constate que le nombre d'étudiants a été multiplié par 5 au moins. Un tiers des 464 000 étudiants recensés relevaient de l'enseignement supérieur privé alors que celui-ci était officiellement inexistant jusqu'en 1989.

L'administration identifiait à la même date 843 établissements d'enseignement supérieur dont 456 établissements privés (54 % du total) qui comptaient un tiers des 464 000 étudiants. La seule ville province de Kinshasa (8 % à 9 % de la population) comptait 38 % des étudiants inscrits dans les Institutions d'enseignement supérieur privés (IESP) et 35 % des inscrits dans les Institutions d'enseignement supérieur publiques.

État démissionnaire, État post-démissionnaire

Ce mode de *state building* interroge profondément les distinctions et oppositions communes entre logiques privées et publiques dans la délivrance des biens collectifs (Englebert 2000, De Herdt et

¹ La distinction entre universités et Instituts techniques, d'une part, et Instituts pédagogiques, d'autre part, reste généralisée dans les représentations et les normes officielles alors qu'elle a perdu, dans les faits, beaucoup de pertinence, particulièrement dans le secteur privé.

² Entretiens avec des témoins privilégiés de l'époque. Ceci est confirmé par le responsable d'une institution privée retenue pour une monographie d'IESP dans cette recherche.

Olivier de Sardan 2015). Par ailleurs, il consacre le diplôme supérieur comme un prérequis de base à l'accès aux postes rémunérateurs qui, du business informel à l'administration publique et aux postes de cadre du secteur privé, sont l'horizon des étudiants.

Comme dans divers pays africains, l'ouverture à l'initiative privée s'est trouvée progressivement justifiée comme une réponse au problème de la baisse de qualité de la formation et des désordres dans les IES publiques. Son succès fut immédiat, du moins quant au nombre d'établissements rapidement créés. Il faut situer cette mutation du champ de l'éducation dans une trajectoire nationale politique et économique avant d'évoquer les courants internationaux. C'est tout d'abord l'effondrement de l'État (« démission de l'État » selon la *vox populi* entre 1985 et 2005). Ce furent ensuite des troubles militaires et civils sur de larges parties du territoire. Désindustrialisation et dé-salarisation radicale, « informalisation » générale de l'économie, disparition massive des infrastructures économiques, quasi disparition des budgets publics ... caractérisaient la RD Congo au début du troisième millénaire.

Ce sont ensuite les formes singulières d'institutionnalisation de « l'État post-démissionnaire » (depuis 2005) – expression empruntée à des chercheurs spécialisés – qui doivent être soulignées (De Herdt & Poncelet 2011, De Herdt, Titeca 2016). L'éducation en est un terrain exemplaire. Du niveau primaire jusqu'à l'université, la distinction public-privé s'estompe. Le dédoublement des normes (normes officielles *versus* normes prati-

ques) et leur empilement confus, la production de l'opacité administrative et l'entretien des positions de rente offrent, à tous les niveaux, une résistance remarquable à toutes tentatives de réforme et de libéralisation.

Cette forme d'hybridité générale a soutenu aussi un prodigieux développement quantitatif des établissements primaires et secondaires dans l'ensemble du territoire. Owen Brandt (2017) a consacré sa thèse à la persistance remarquable de *Illegibility* dans l'éducation congolaise malgré diverses tentatives de réformes appuyées par des perspectives de financement extérieur et plusieurs études de grande ampleur³. Il souligne en outre la complexité de la gouvernance (dont le dédoublement des administrations éducatives liés aux réseaux confessionnels), l'opacité des flux d'argent, le *non-recorded state* (incertitudes considérables sur les données existantes) et la permanence de 20 à 30 % d'enseignants du primaire « invisibles », tandis que des dizaines de milliers de décédés restent administrativement provisoirement vivants. Ces facteurs concourent à faire de la RDC un terrain d'études exceptionnel pour les chercheurs qui, depuis plus de 25 ans, questionnent empiriquement et théoriquement la nature du *State building* et ses figures hybrides (Scott 1998, Li 2007, Bierschenk and Olivier de Sardan 2014, De Herdt and Olivier de Sardan 2015).

Ce secteur privé de l'enseignement supérieur doit en quelque sorte son existence au secteur public d'où il puise, sans le détacher, le gros de ses enseignants, de ses cadres et de son référentiel académique. La mobilisation des ressources met

³ *Illegibility* concept emprunté à Scott (1998) permet de montrer que des nombres significatifs de "fonctionnaires" n'ont pas de statut officiel alors qu'ils contribuent à délivrer des services publics. Owen Ademola Brandt (2017) a récemment utilisé ce concept pour rendre compte

de l'impossibilité durable de recenser avec précision les enseignants congolais en primaire et secondaire. Voir glossaire.

en œuvre partout des formes comparables de participation financière des usagers qui alimentent les établissements et tout un ensemble de structures d'administration (« enseignants assis ») remontant jusqu'à certains niveaux politiques. Ceci n'a pas été remis en cause par la reprise du financement des salaires d'un nombre (impressionnant et de nouveau croissant) d'enseignants du secteur public, financement qui reste complexe et opaque (Brand, 2017). Certes, les salaires officiels sont bas, mais ceux de l'enseignement supérieur (avant la dévaluation récente) étaient de 10 à 15 fois supérieurs à ceux de l'enseignement primaire.

Comme les IES publiques, les IES privées ne peuvent fonctionner que sur la base des contributions des clients (étudiants). Elles n'échappent pas aux procédés de rétro-captation par les organes politico-administratifs – et dans une certaine mesure confessionnels – de contrôle. Elles semblent être davantage sollicitées encore à travers divers frais (dits « quotités ») prélevés dans une relative opacité et, dans certains cas, dans l'illégalité.

La nature publique ou privée de l'enseignement est donc interrogée en profondeur par la nouvelle configuration de l'enseignement supérieur congolais. Dès qu'une forme minimale de reconnaissance de l'IES est acquise, cette opposition de droit entre public et privé n'est plus une question essentielle aux yeux des jeunes et des familles. En revanche, l'accès des diplômés du secondaire à l'enseignement supérieur est un défi majeur des élus provinciaux et des leaders politiques ethnorégionaux. La décentralisation administrative et les élections ont constitué un ressort puissant de la prolifération scolaire. La carte des IES a été au cœur des enjeux et des stratégies politiques à tous

les niveaux et ceux-ci pèsent lourdement sur le processus de création et les trajectoires d'agrément.

Pauvreté, croissance démographique, inégalités, éducation

La notion de rattrapage démographique s'impose aussi pour cadrer le développement de l'enseignement supérieur en RDC. Les effets vertueux attendus d'une mise en concurrence des institutions publiques par les IES privées se situent surtout au niveau de l'amélioration de l'accès, face à une des fécondités les plus fortes du continent (6,6). La population est estimée à quelques 85/90 millions d'habitants, voire davantage⁴. Le taux de croissance démographique est de 3,3 % an, annonçant une population de 160 à 200 millions d'habitants en 2050.

Le secteur privé en général se présente comme l'acteur qui a « suppléé l'État démissionnaire face à une génération d'une ampleur inédite » et « a permis aux Congolais d'où qu'ils soient de poursuivre des études supérieures ». Cette contribution du secteur privé à l'accès à l'enseignement supérieur doit être appréciée aussi en termes géographiques. Les densités de peuplement et les degrés d'urbanisation sont très inégaux, le pays est immense et largement dépourvu de moyens de transports routiers ou ferroviaires interrégionaux.

Ce texte se déclinera en quatre parties. Dans la première d'entre elles, nous présentons un tableau d'ensemble du développement de l'ESP en RDC, ancré dans l'histoire politique et éducative du pays. Ceci nous permettra de présenter les points clés de la structuration du champ de l'ES et de caractériser les dynamiques de l'offre.

⁴ Il existe de fortes variations nationales et provinciales selon les publications officielles différentes et publications

internationales, au point que les spécialistes évoquent une marge d'erreur possible de 6 % (Pourtier 2018).

La méthode utilisée sera l'objet de la deuxième partie, qui indiquera le procédé engagé pour produire les données qualitatives sur un petit échantillon raisonné d'institutions et d'informateurs de l'enseignement supérieur privé.

Une première approche contextualisée des axes d'inégalités socio-économiques et éducatives sera l'objet de la troisième partie.

La quatrième partie nous donnera l'occasion, en référence aux éléments des typologies d'IESP, de systématiser la problématique des inégalités dans l'enseignement supérieur privé en tenant compte de trois niveaux: l'accès à l'enseignement supérieur privé, le maintien dans l'établissement et la formation, et enfin, l'obtention d'un titre de l'enseignement supérieur privé et la valorisation de ce titre par l'insertion professionnelle. L'essentiel des données de terrain en rapport avec les inégalités sera exploité pour illustrer nos analyses.

Une conclusion pointera les résultats essentiels, les limites de leur interprétation et les lignes de force d'une recherche ultérieure dont les objectifs et les moyens permettraient de développer une étude des dynamiques et impasses de l'enseignement supérieur qui soit à la mesure de cet immense pays déstructuré, sous-documenté, et à l'échelle de sa démographie qui induit une demande d'éducation colossale peu régulée et de son singulier *State building*. Mais cette étude exploratoire permet déjà de dresser le bilan à un moment crucial. Elle permet aussi de questionner nos outils les plus établis (l'opposition privé-public et le rapport coûts d'étude-inégalités) et nos grilles de lecture de la production des inégalités par l'éducation. Elle permet aussi de nourrir des pistes de comparaisons entre pays en développement ou émergents et entre pays africains en particulier.

1. Méthodologie

Comme nous le verrons, les données sur l'enseignement supérieur privé, *a fortiori* sur les inégalités en leur sein ou qu'elles génèrent⁵, font défaut en RDC. Des textes légaux sur l'enseignement supérieur en général, y compris l'enseignement privé, des textes des lois sur les inégalités, de la littérature scientifique locale concernant l'enseignement supérieur et les inégalités, des enquêtes qualitatives sur l'enseignement supérieur et sur les inégalités, des données des ministères et de leurs organes décentralisés ou encore des données des établissements ont pu être collectées en première instance pour cette recherche. Mais la porosité entre secteur public et privé, d'une part, le manque d'informations officielles, d'autre part, enfin les difficultés d'enquête liées au contexte socio-politique, et de collecte de données chiffrées dans les établissements privés d'enseignement supérieur, brouillent la perception de ce secteur et de ses logiques de fonctionnement.

En RDC, les fondements même de la distinction privé-public sont en effet soumis à rude épreuve empirique et conceptuelle. Loin de s'opposer, l'enseignement supérieur privé et l'enseignement public partagent le même référentiel, les mêmes modèles académiques, le même corps enseignant, le même public (à l'exception des quelques institutions privées « couteuses », les mêmes modes de mise à contribution des usagers. L'enseignement public dit « officiel » demeure dominant et reste au centre du référentiel de l'enseignement supérieur et des logiques de ses acteurs.

La problématique du financement des institutions et des enseignants est devenue la focale principale de perception du problème de l'enseignement supérieur en RDC au détriment des questions d'adéquation, de qualité, de réforme et de référentiel de formation. Elle est le centre des rapports entre institutions, enseignants et institutions, des rapports entre IES et administration et cabinets ministériels. Elle ne peut qu'être centrale dans toute problématique d'inégalité sociale et familiale des étudiants détenteurs du diplôme d'Etat. Elle est pourtant difficile à évaluer précisément en raison de l'absence de données financières fiables en rapport avec les paiements des ménages pour l'enseignement supérieur.

Durant cette recherche s'est ainsi imposé un double paradoxe qui pourrait fournir une hypothèse forte à vérifier à une échelle plus large. Dans un État largement considéré comme « failli », les acteurs du secteur public – principalement les corporations de professeurs certifiés (« docteurs à thèse », membres du « personnel académique ») en poste en particulier dans les universités et les ISP – ont largement instrumentalisé et contrôlent le développement du secteur éducatif privé. Ils chevauchent les deux logiques. Ces acteurs sont très présents également dans toutes les institutions de gouvernance de l'enseignement supérieur, dans la haute administration⁶ et dans des cabinets ministériels. A leurs côtés, leurs successeurs et leurs assistants (personnel scientifique du secteur public) ont investi eux-aussi le large marché adjuvant privé.

⁵ Cette recherche est ainsi la première à porter sur ce secteur d'enseignement supérieur au Congo.

⁶ Ces bureaucraties et commissions peuplées, en leurs sommets, de professeurs sont beaucoup moins développées dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement primaire et secondaire où les « enseignants assis » se comptent par milliers. Cependant le nombre d'employés non enseignants au sein des IES publiques est considérable alors qu'il est très faible dans les IES privées.

Second aspect paradoxal, les inégalités sociales, de genre ou de localisation (étroitement liées) sont masquées par la focalisation des enquêtes et des données sur la pauvreté massive et l’informalité des revenus, bien que le thème du genre soit mieux documenté que l’inégalité familiale et sociale et que celui de la localisation peut être cartographié.

Le système de collecte des statistiques de l’éducation est par ailleurs très imparfait, et la qualité des données, limitée. La principale source de données officielles est l’Annuaire statistique qui présente, pour un certain nombre d’indicateurs, des chiffres par province et années d’études. Ces données nationales relatives à l’enseignement supérieur sont collectées et compilées par le Ministère de l’ESRS avec le soutien de partenaires internationaux, et alimentent les rapports nationaux (annuaires de l’ES) et internationaux. Bien que les données aient continué d’être collectées et traitées manuellement durant les années quatre-vingt-dix, elles n’ont pas été publiées⁷.

Les données sont relativement précises pour certains indicateurs (comme celles relatives aux étudiants étrangers par types d’établissements et province), mais elles sont aveugles sur d’autres indicateurs (frais payés, budgets), d’autant plus que certaines formes de taxation des établissements – connues comme “quotités” – sont fixées en fonction du nombre d’étudiants déclarés par l’IES⁸.

Cette faiblesse statistique générale de la RDC est également liée à l’absence de recensement scientifique depuis 1984, et les différentes études sont réalisées sur base de données de sondage ou des extrapolations (E-Quibb, 2016). L’une des sources essentielles d’informations sur l’enseignement supérieur est ainsi tirée de l’Enquête Nationale sur le Fonctionnement des Institutions et la Viabilité des Établissements de l’Enseignement Supérieur et Universitaire (Publics et privés), réalisée de 2009 à 2011 et la seule à ce jour, qui a répertorié tous les établissements d’enseignement supérieur et universitaire, tant publics que privés. Ces dernières données croisées et confrontées à celles de la dernière édition (2015-2016) de l’annuaire statistique de l’Enseignement supérieur et universitaire, nous ont permis de faire certains recoupements et ajustements, et de concevoir un échantillon d’IESP pour les besoins de la recherche.

Pour ces différentes raisons, le matériau essentiel des analyses ici réalisées, en complément des données collectées auprès d’instances officielles de l’éducation, est constitué par des monographies d’IESP. Pour celles-ci, 11 établissements ont été retenus dans trois provinces : Kinshasa, la capitale ; Kongo Central, vu sa proximité de Kinshasa ; Nord-Kivu et Sud-Kivu à l’Est du pays, compte tenu de la fréquentation régulière de ces régions par un membre de l’équipe.

⁷ Entre 1998 et 2000, les données relatives à l’enseignement supérieur ont été collectées seulement dans les régions sous contrôle du gouvernement. Par conséquent, les effectifs estimés pour cette période peuvent être sujets à une large marge d’erreur. En général, les statistiques pour toute la période 1990-2000 doivent être interprétées avec beaucoup de prudence. Nous les utilisons peu. A partir de 2000/2001, les données pour les provinces totalement ou partiellement sous contrôle gouvernemental peuvent être considérées comme assez fiables malgré l’absence de réponses de certains établissements (souvent due au manque de moyens de transport).

⁸ Les quotités ont été dénoncées et supprimées tout récemment par le nouveau gouvernement.

Tableau 1 : Établissements objets des monographies

Source : élaboré à partir des données sur les IESP

Province	Établissement	Niveau d'agrément	Statut (laïc confessionnel)	Type (Université, ISP, IST...)	Date de création
Kinshasa	Université Bel Campus	définitif par décret présidentiel en 2006	Laïc	Université	Mars 1997
	Université Révérend KIM	Agréé par arrêté ministériel 13 octobre 2011	Confessionnel	Université	Octobre 2010
	Institut Supérieur d'informatique Programmation et Analyse	définitif par décret présidentiel en 2006	Laïc	IST	Novembre 1975
	Université du CEPROMAD	Définitif par décret présidentiel en 2006	Laïc	Université et IST	1982
	Institut Supérieur des Sciences infirmières de Monkole	définitif par décret présidentiel en 2006	Laïc	IST	1982
Kongo-Central	Université kongo	définitif par décret présidentiel en 2006	Laïc et communautaire	Université	Juillet 1990
Nord-Kivu	Université Libre des Pays des Grands Lacs	définitif par décret présidentiel en 2006	Confessionnel	Université	1990
	Université Progressiste des Grands Lacs et Institut supérieur des sciences infirmières progressiste des Grands Lacs	2009 et 2010	Laïc	Université et IST	2009 et 2010
	Université de la conservation de la nature de Kasugho	Définitif par décret présidentiel en 2006	Laïc et communautaire	Université	2002
Sud-Kivu	Université Évangélique en Afrique	Définitif par décret présidentiel en 2006	Confessionnel	Université	1990
	Centre universitaire pour la paix	Définitif par décret présidentiel en 2006	Confessionnel	Université	1999

Indépendamment des critères qui ont milité pour le choix de ces IESP, ces dernières ont la particularité d'appartenir à des provinces ayant un nombre important d'IES comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Distribution des établissements d'enseignement supérieur, par province et par secteur

Source : Annuaire statistique de l'ESU, 2015-2016, p.8

PROVINCE	SECTEUR				TOTAL	%
	PUBLIC	%	PRIVE	%		
KINSHASA	16	4,1	61	13,4	77	9,1
KONGO-CENTRAL	22	5,7	37	8,1	59	7
KWILU	34	8,8	22	4,8	56	6,6
KWANGO	12	3,1	2	0,4	14	1,7
MAI-NDOMBE	6	1,6	10	2,2	16	1,9
TSHUAPA	3	0,8	1	0,2	4	0,5
MONGALA	11	2,8	7	1,5	18	2,1
NORD-UBANGI	9	2,3	4	0,9	13	1,5
EQUATEUR	6	1,6	6	1,3	12	1,4
SUD-UBANGI	3	0,8	2	0,4	5	0,6
HAUT-UELE	9	2,3	1	0,2	10	1,2
TSHOPO	20	5,2	13	2,9	33	3,9
BAS-UELE	3	0,8	3	0,7	6	0,7
ITURI	8	2,1	14	3,1	22	2,6
NORD-KIVU	57	14,7	94	20,6	151	18
SUD-KIVU	32	8,3	37	8,1	69	8,2
MANIEMA	24	6,2	17	3,7	41	4,9
LOMAMI	15	3,9	6	1,3	21	2,5
SANKURU	14	3,6	6	1,3	20	2,4
KASAI-ORIENTAL	5	1,3	9	2	14	1,7
KASAI-CENTRAL	19	4,9	23	5	42	5
KASAI	22	5,7	23	5	45	5,3
LUALABA	8	2,1	8	1,8	16	1,9
HAUT-KATANGA	12	3,1	38	8,3	50	5,9
TANGANYIKA	9	2,3	7	1,5	16	1,9
HAUT-LOMAMI	8	2,1	5	1,1	13	1,5
TOTAL GENERAL	387	100	456	100	843	100
%		45,9		54,1		

Par ailleurs, un échantillon plus large d'IESP a été constitué pour réaliser des fiches d'identité des Institutions d'enseignement privées dans la perspective d'en cartographier la distribution et de les caractériser. La sélection des institutions a été obtenue en considération de leur statut de reconnaissance officiel. Les quatre statuts officiels suivants ont été pris en compte: des établissements agréés par l'ordonnance du président de la République (64

établissements), des établissements agréés provisoirement, en attente de l'ordonnance présidentielle (17), des établissements admis à l'agrément (113) et des établissements autorisés à fonctionner (147 ou 160)⁹. Chaque statut de reconnaissance officiel des établissements d'enseignement supérieur et universitaire a constitué une strate à part entière. A l'intérieur de chaque strate, a été sélectionné un établissement d'enseignement supérieur privé par province. Le tableau récapitulatif en annexe indique les 50 établissements d'enseignement supérieur et universitaire retenus.

Enfin, des entretiens qualitatifs ont été conduits auprès de cinq populations : des autorités publiques de l'enseignement supérieur en RDC (en particulier l'administration qui, au sein du Ministère, a en charge l'enseignement supérieur privé), des autorités des établissements d'enseignement privé, des personnels administratifs, des enseignants et des étudiants. 86 entretiens (voir le détail en annexe) constituent le second matériau d'analyse.

Les enquêtes butent très souvent sur la difficulté de collecter des informations précises, notamment parce que les données fournies au ministère sur les effectifs d'étudiants conditionnent le paiement d'une taxe proportionnelle. D'un autre côté, la question des paiements directs des usagers envahit toute mise en discussion de l'éducation et, dans une certaine mesure, subordonne toute autre dimension d'un problème complexe et multi-dimensionnel. Enfin, de nombreux vocables couramment utilisés dès lors qu'il s'agit de conduire des recherches sur l'enseignement supérieur et sur les inégalités, sont sujets à significations problématiques, voire hautement polémiques. Par exemple, les références à un élitisme social ou scolaire sont systématiquement évitées, de même que les exclusivités qui feraient de certains établissements privés ou publics des fiefs d'une classe aisée et des lieux de privilèges d'une classe dirigeante. Suivre et mettre en jeu les mots sensibles comme « enseignement commercial », « professeur propre », « entrepreneur », « établissement communautaire » et même « confessionnel » s'est avéré être un exercice très fécond pour aborder les nombreuses zones d'ombre et les enjeux très concrets de la politique de l'enseignement supérieur. Les données qualitatives apportées dans le chapitre consacré aux inégalités dans l'enseignement supérieur privé permettront de rendre compte de la complexité de ces différents registres.

⁹ Quelques établissements privés (16) ne peuvent être considérés clairement dans une catégorie en raison d'erreurs, de fermetures (Etat des lieux des établissements privés de l'enseignement supérieur et universitaires reconnus, SGEU, DGESP, mars 2018).

2. L'enseignement supérieur en RDC. Origines et métamorphoses au fil d'un demi-siècle

2.1. Origine de l'enseignement supérieur en RDC

En République Démocratique du Congo, les politiques de l'éducation nationale en vigueur (dont l'enseignement supérieur) sont contenues dans la Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national abrogeant la loi-cadre n° 86-005 du 22 septembre 1986. Avant de décrire les dispositifs existants en matière d'enseignement supérieur, il convient de faire un retour sur son origine, car l'opposition entre secteurs public et privé y apparaît déjà complexe et fluctuante.

Les universités furent créées par des Églises ou par l'État. Celle qui fut créée par l'Église catholique avant l'indépendance de la RDC en 1960 reçut de généreux subsides de l'État colonial. Cette université, *Lovanium*, actuellement Université de Kinshasa (la plus importante université publique), a été créée en 1954 dans une formule « hybride » associant l'Université catholique de Louvain qui fournissait le contenu académique, l'Église coloniale missionnaire et l'État colonial qui finançait largement l'enseignement et le fonctionnement. Jusqu'en 1971-72, date de sa nationalisation, *Lovanium* fut une université privée catholique. Elle était cependant principalement financée par le Gouvernement colonial, puis par l'État du Congo¹⁰. Plus généralement, l'héritage scolaire du Congo indépendant a été marqué par le poids écrasant de l'Église catholique et des Missions qui, de l'enseignement primaire jusqu'au niveau universitaire, pilotaient des établissements juridiquement privés mais reconnus et conventionnés et des établissements juridiquement privés conventionnés et subventionnés par l'État¹¹. Dans l'espace public, l'opposition entre école publique et école privée avait pris tardivement forme à l'occasion d'une réplique coloniale d'une « guerre scolaire » dans la métropole entre Catholiques et Libéraux (1954-56). Elle n'était cependant exprimée qu'en creux à travers l'opposition entre « école confessionnelle » et « école non-confessionnelle » (Poncelet et *al.*, 2015).

La question de l'éducation a été le principal défi hégémonique pour le nouvel État et ses dirigeants suite à la guerre civile entre 1960 et 1965. Avec la concentration croissante du pouvoir dans un parti unique sous la férule du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) de Mobutu, la distinction privé-public est devenue un champ d'affrontement entre l'Église catholique principalement et le pouvoir. Les repères idéologiques et politiques contemporains du débat privé-public sont encore marqués par cet affrontement alors que les établissements confessionnels se sont multipliés à l'aune des Églises congolaises (des centaines, voire des milliers) et que des dizaines d'Instituts privés n'affichent plus de référence religieuse.

¹⁰ L'État colonial s'était engagé à prendre en charge le paiement de la totalité des salaires du personnel, des deux tiers des salaires des missionnaires, de la moitié des coûts de fonctionnement non salariaux, des trois quarts du coût de maintenance et d'achat de matériels, des trois quarts des frais des étudiants et de 70 % des coûts de construction (B. Lututala Mumpasi, 2002). Dans la décennie 1960, l'Université *Lovanium* figurait parmi les trois premières universités africaines après les Universités d'Ibadan au Nigeria et de Makerere en Ouganda. Aujourd'hui, elle ne figure pas dans les 100 premières universités classées dans *les rankings* du continent.

¹¹ L'ensemble de l'enseignement primaire était confié aux Églises et Missions jusqu'en 1945. L'enseignement secondaire dit "officiel" (non confessionnel) était inexistant jusqu'au milieu des années 1950.

Sur base de la Faculté de théologie exclue de l'université nationalisée par l'État-MPR en 1974, l'Église catholique a reconstruit progressivement les Facultés catholiques de Kinshasa (1987) et l'Université catholique du Congo (UCC) en 2009¹².

La seconde université a été créée par l'État colonial en 1956 sous le titre d'Université officielle du Congo et du Ruanda-Urundi et devint ensuite l'Université de Lubumbashi. Elle a été intégrée comme toutes les institutions congolaises dans l'UNAZA en 1971, puis elle a retrouvé une autonomie dix ans plus tard. Elle fut de statut public depuis son origine et le demeura.

En 1963, l'Université Libre du Congo, l'actuelle Université de Kisangani (troisième université publique complète), a été créée par la principale Église protestante. Les tribulations de cette université naissante lors de la guerre civile et lors de la nationalisation se soldèrent par la création de la Faculté de théologie protestante qui se mua en Université Protestante du Congo (UPC). Celle-ci, localisée à Kinshasa depuis 1975, comprend une Faculté de sciences humaines depuis 1989. Elle constitue, avec l'UCC, le pôle de référence de l'enseignement privé¹³. Beaucoup d'observateurs ajoutent qu'elles représentent les « meilleures universités privées pluridisciplinaires non commerciales ».

En 1971, toutes les universités et les autres établissements existants, publics et privés, furent réunis en une Université nationale du Zaïre (UNAZA)¹⁴. Le secteur entier de l'enseignement supérieur était dirigé par un Recteur, secondé par un Vice-Recteur dans chaque campus universitaire et des Directeurs Généraux dans chaque IST/ISP¹⁵.

Enfin, l'État postcolonial a transformé et élargi les Écoles normales en Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) pour former des enseignants du secondaire en pédagogie et en didactique des disciplines. Il existait un ISP par province dans leur ancienne configuration territoriale. Les Instituts Supérieurs Techniques (IST) furent créés pour offrir des formations professionnelles de niveau supérieur.

De nos jours, l'enseignement privé s'est implanté dans le secteur pédagogique en créant des ISP. Le passage de 8 ISP privés à 30 entre 2013 et 2016 doit être souligné en référence à l'accélération des créations d'écoles privées et du besoin conséquent d'enseignants au niveau du secondaire. C'est surtout dans le domaine technique court (IST) que le secteur privé s'est affirmé à travers un grand nombre de nouveaux établissements dans tout le territoire.

¹² Dès 1977, les diplômes de théologie de la Faculté catholique sont reconnus par l'État. En 1993 et 1996, elle reçoit un agrément provisoire et, en 2006, l'Université Catholique du Congo, avec ses cinq facultés et ses deux centres de recherche, fait l'objet d'un agrément définitif.

¹³ L'UCC et l'UPC revendiquent respectivement comme dates de création celle de l'Université *Lovanium* et celle de l'Université Libre du Congo. Elles semblent aujourd'hui être les universités privées disposant de l'opinion la plus favorable, aussi bien des parents que des employeurs. Elles sont incontestablement au sommet de la hiérarchie symbolique parmi les universités privées non commerciales.

¹⁴ La nationalisation des universités précède ainsi la nationalisation des écoles privées, qui eut lieu en 1974.

¹⁵ Les ISP et les IST qui n'offraient que le premier cycle (« graduat ») étaient dirigés par un Directeur.

De ce bref rappel des années 1950-70, il ressort trois éléments clés pour appréhender les développements contemporains de l'enseignement supérieur privé.

l'opposition entre « privé » et « public » est loin d'être tranchée dans la genèse de l'enseignement supérieur en RDC ;

le référentiel qui structure la conception congolaise de l'enseignement supérieur privé s'est construit dans la tension entre les initiatives confessionnelles privées et l'affirmation puis l'effondrement de l'État postcolonial, en particulier à travers l'autonomisation ultérieure des établissements confessionnels ;

la partition administrative et académique actuelle entre Universités, ISP et IST trouve son origine dans le monopole temporaire dont a bénéficié durant une décennie l'État-parti-unique. Cette partition comme son origine demeurent vivaces dans les 3 Conseils d'Administration nationaux distincts qui participent encore aujourd'hui aux recrutements et promotions des personnels académiques et scientifiques dans les institutions publiques et participent par ailleurs à l'élaboration de la politique générale d'enseignement supérieur.

2.2. (Re)naissance de l'enseignement supérieur privé

Le statut des universités publiques et des IST-ISP du secteur public (IES officielles) a été consacré par la loi-cadre n° 86-005 du 22 septembre 1986 de l'Enseignement national. Leur autonomie restera cependant limitée au plan politique. Elle était un prélude à une exigence qui sourd déjà de la faillite de l'Etat-MPR : la nécessité d'autofinancement. L'ouverture officielle de l'enseignement supérieur aux initiatives privées (1989) est intervenue pour sa part à l'orée d'une longue crise (1989-2005). Cet effondrement verra disparaître le financement public de l'enseignement à tous niveaux, y compris pour les établissements publics¹⁶. L'africanisation complète du corps académique venait d'aboutir. Une génération héritière de l'élitisme académique colonial et porteuse des ambitions nationales se trouva donc immédiatement, financièrement et socialement en péril.

Au début des années 1990, les mesures d'ajustement structurel sanctionnent plus qu'elles ne réduisent l'effondrement du contrôle public de l'économie formelle qui s'échoue avec les pillages de 1991 et 1993. Rébellions, occupations et « première guerre mondiale africaine » occupaient l'actualité de l'ex-Zaïre redevenu République Démocratique du Congo en 1996. Durant cette longue décomposition, le rythme de progression de la demande d'éducation s'est tassé mais n'a pas fortement reculé. Les observateurs ne cessent de s'étonner de cette vitalité de la demande dans un contexte sévère et rapide de *failed state et de collapse économique*. Validée par l'épiscopat catholique, la sollicitation des familles se répand de l'école à l'université pour payer les enseignants et assurer quelques frais de fonctionnement.

Au niveau de l'enseignement supérieur, « enseignant » rime désormais avec « misérable » aux yeux de la population. Les professeurs cherchent des revenus alternatifs dans diverses activités parallèles. Il s'agit surtout des « activités extra-muros » (activités personnelles d'enseignement ou d'expertise rémunératrice et pratiquées en dehors des institutions publiques de rattachement), dans les établissements privés en particulier. Nombre de professeurs sont des promoteurs ou promoteurs associés de ces IESP. « Extra-muros » se

¹⁶ Voir De Herdt, Titeca, 2016.

généralise et devient une norme (et un droit informel légitime) qui débouche sur la création d'écoles, collèges, lycées et IESP de tous niveaux appuyés par des professeurs et personnels scientifiques des universités publiques.

L'amélioration des rémunérations (salaires et primes officielles) des professeurs du secteur public (en 2005, puis de nouveau en 2009) a changé provisoirement la donne, au moment précis où se rétablissaient les coopérations extérieures et où on notait une certaine croissance économique (Trefon 2013). Ni le « partenariat », ni les « extramuros » n'ont été réduits pour autant. La prolifération des IES de tous types s'est poursuivie dans le secteur privé comme à titre public.

Les trois « Conseils d'Administration » nationaux distincts (un pour toutes les universités publiques, un second pour les ISP publics et un troisième pour les IST publics) ont été maintenus jusqu'aujourd'hui. Ces CA cooptent des représentants des institutions. Sous le *leadership* de Présidences très puissantes, ce sont des pièces importantes de la gouvernance de l'enseignement supérieur public. Ils constituent des interfaces avec la haute administration et le gouvernement. Les Universités et instituts privés n'ont pas de réel équivalent. L'ordonnance n° 16/071 du 29 septembre 2016 qui porte organisation des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire fixe en principe la composition du Conseil de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé agréé. En réalité, ni le périmètre de ce Conseil, ni sa dénomination ne font l'objet de définitions convergentes parmi les IESP. Sa reconnaissance est jusqu'ici surtout formelle, tout comme sa compétence¹⁷. Pour leur part, les IESP ne disposent pas d'organes provinciaux ou régionaux de coordination. La représentation politique des IESP est donc faible, incertaine et divisée.

Une autre institution ayant survécu à la dissolution de l'UNAZA est la Commission Permanente des Études (CPE). Elle est un organe technique du Ministère pour les programmes qui font l'objet d'une nomenclature nationale (Programme national) qui doit s'imposer dans tous les établissements. Nous reviendrons sur ces deux institutions de gouvernance de l'enseignement supérieur.

¹⁷ L'article 26 stipule que ce conseil est composé 31 membres comprenant, comme représentants des Établissements : « 10 promoteurs des Établissements confessionnels dont 4 des établissements catholiques, 4 des établissements protestants, 3 pour les établissements d'autres confessions. 7 promoteurs des établissements non confessionnels, dont 4 des universités et instituts facultaires non confessionnels et 3 des instituts supérieurs techniques ou pédagogiques non confessionnels ».

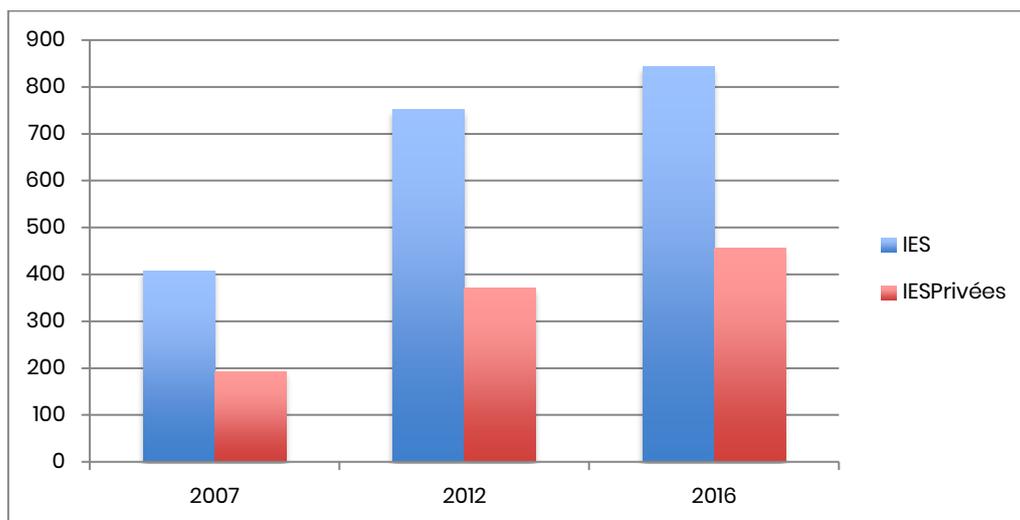
3. Le développement du secteur privé d'enseignement supérieur

3.1. Une croissance forte du secteur privé d'enseignement supérieur, mais un secteur public dominant

Depuis trois décennies, il convient de parler de prolifération peu contrôlée des institutions d'enseignement supérieur dans l'ensemble du pays. Cette prolifération n'oppose pas les secteurs privés et publics, mais concerne les deux, avec des ressorts communs, voire une certaine indistinction. En 2016-2017, le secteur privé est devenu majoritaire en nombre d'établissements (54 %), et enregistrait 34 % des 462 604 étudiants en 2014-2015 (ASESU, 2016). La croissance démographique tourne autour de 3,4 % par an, mais la croissance annuelle des effectifs d'étudiants du supérieur est de 10 %. Elle semble cependant se stabiliser depuis 2016. Les tout derniers chiffres semblent indiquer un tassement sous les 500 000 étudiants et sous les 800 établissements. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur est effectivement stagnant, en dépit de la croissance des effectifs scolaires en amont.

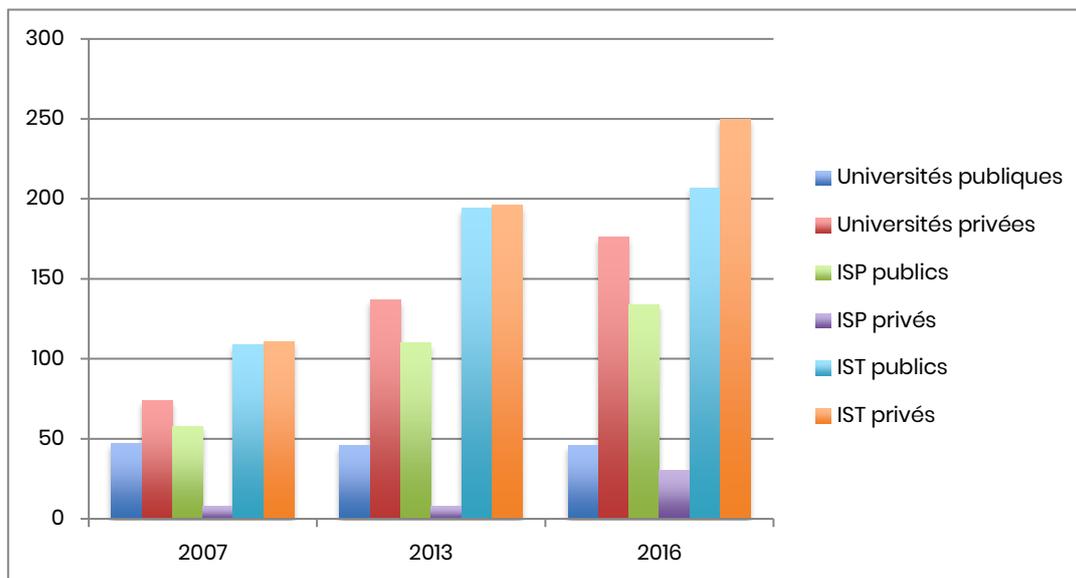
Graphique 1 : Évolution du nombre d'institutions d'enseignement supérieur (tous secteurs) et d'institutions privées, de 2007 à 2016.

Source : Annales statistiques de l'enseignement universitaire et supérieur de la RDC



Graphique 2 : Évolution du nombre d'institutions d'enseignement supérieur, par type et par secteur (public ou privé) de 2007 à 2016.

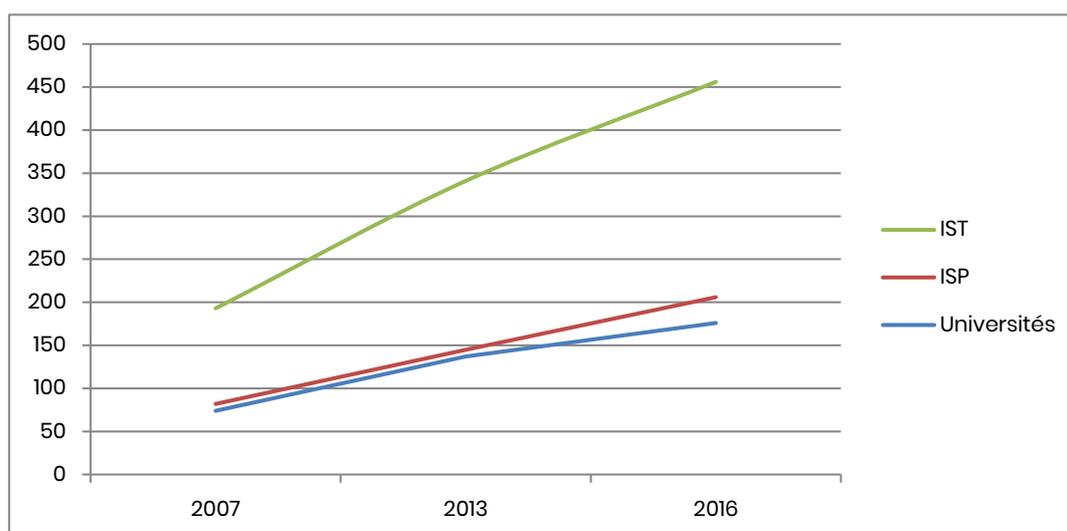
Source : Annuaire statistiques de l'enseignement universitaire et supérieur de la RDC



Entre 2007 et 2016, la proportion d'étudiants inscrits dans le secteur privé est passée de 25 à 34 % du total des inscrits (Graphique 5). Le nombre d'étudiants inscrits dans les IESP a crû plus rapidement que dans le secteur public : durant la décennie, il a été multiplié par 2,67 contre 1,8. Les graphiques suivants, constitués sur base des données officielles extraites des volumes récents disponibles de l'Annuaire statistique de l'enseignement universitaire et supérieur de la RDC (ASESU), illustrent la rapide croissance des IES et des IESP entre 2007 et 2016.

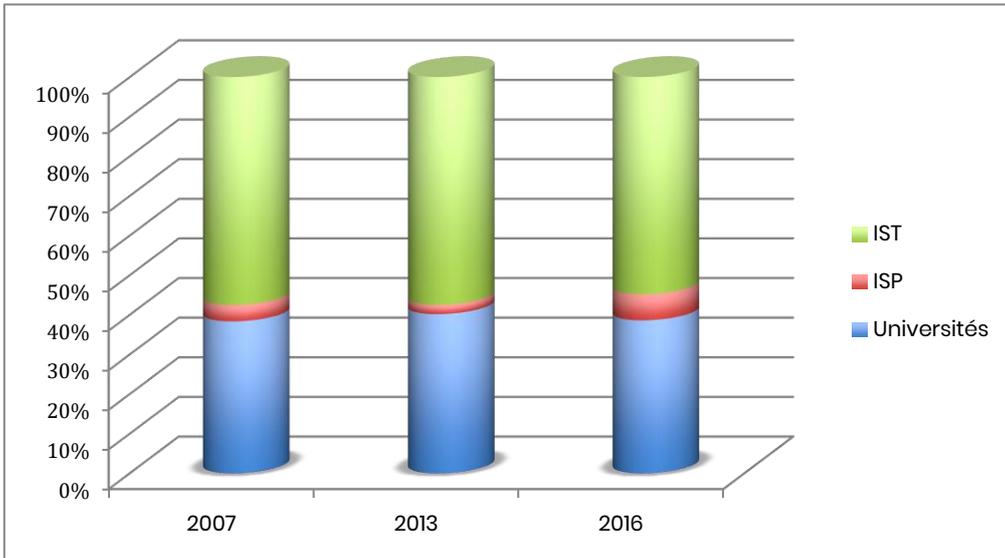
Graphique 3 : Évolution des types d'institutions du secteur privé, de 2007 à 2016

Source : Annuaire statistique de l'enseignement universitaire et supérieur de la RDC



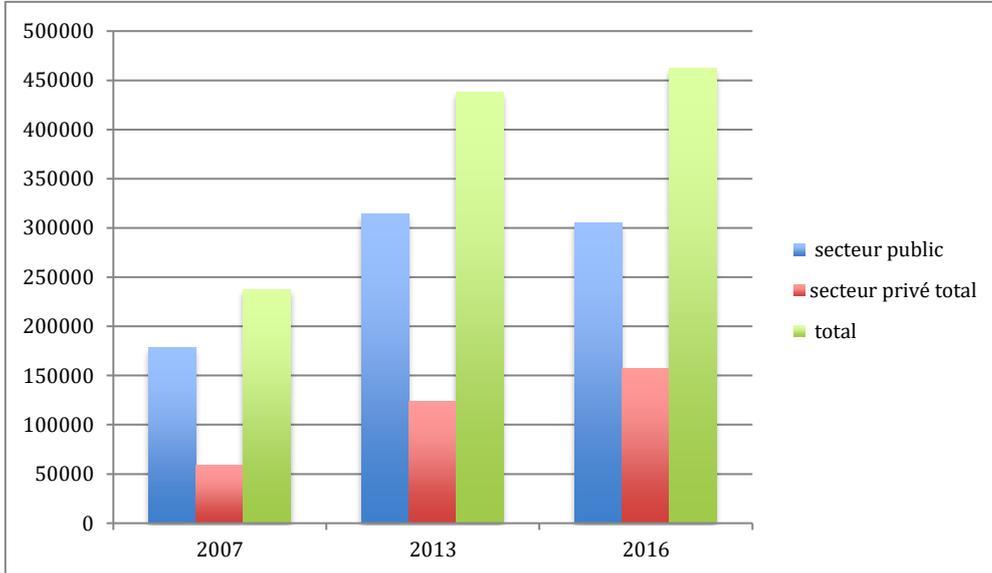
Graphique 4 : Évolution de la distribution des institutions au sein du secteur privé de 2007 à 2016.

Source : Annuaire statistiques de l'enseignement universitaire et supérieur de la RDC



Graphique 5 : Évolution du nombre d'étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur, par secteur, de 2007 à 2016.

Source : Annuaire statistiques de l'enseignement universitaire et supérieur de la RDC



Dans l'ensemble, le secteur privé, tous types d'IES confondus, est marqué par la carence extrême d'enseignants de rang académique¹⁸. Ceux-ci représentent 12,5 % des enseignants du secteur public, mais 1 % seulement des enseignants du secteur privé. L'enseignement privé est donc très massivement le fait d'enseignants qui ont rang de scientifique (pas de thèse soutenue, titre d'Assistant ou plus rarement de Chef de travaux, salaire très inférieur à celui d'un enseignant de rang académique). Dans les données de l'Annuaire statistique, il est impossible de distinguer le personnel scientifique propre d'une IESP et le personnel scientifique "visiteur" ou vacataire en poste principal par ailleurs dans le secteur public. En dépit de données relatives au secteur privé peu fiables quant aux affectations principales des personnels et muettes sur les finances, on peut noter que le taux d'encadrement (ratio étudiants inscrits/enseignant) y était en 2007 deux à trois fois plus favorable que dans le secteur public. Cet écart s'est réduit depuis lors. Le taux d'encadrement reste favorable dans le secteur public avec 16 étudiants par enseignant. Il diminue de manière drastique si on considère seulement les professeurs (rang académique) : 52 enseignants/professeurs dans les universités publiques, 162 dans les ISP publics et 278 dans les IST publics.

Le secteur privé n'est donc pas sous-encadré en général. Mais il est peuplé d'enseignants ne disposant pas de titres pédagogiques d'enseignement supérieur ou de titres académiques. Enseignants recrutés (rares) ou visiteurs sont pour la plupart des Assistants de premier ou second mandat (nommés pour deux ans) et, dans une très moindre mesure, des Chefs de travaux dits "scientifiques définitifs" car ils sont définitivement recrutés. Les Professeurs et principalement les Professeurs ordinaires recrutés (rarement par les IESP) ou en poste principal dans des institutions publiques sont concentrés dans les organes de direction des IESP.

L'immense majorité des étudiants des IESP (soit 85 %, contre 75 % dans le secteur public) sont inscrits en graduat, soit au niveau des années de licence (France)¹⁹. En 2007, les filles représentaient moins du tiers des étudiants de l'enseignement supérieur et étaient encore très fortement concentrées dans les universités. En 2016, les proportions de filles étaient supérieures dans le secteur privé (39,5 %) par rapport au secteur public (33,9 %). L'écart de parité était le moins défavorable aux filles dans les IST, privés en particulier. Cette évolution a été portée principalement par le recrutement féminin dans les filières traditionnellement "féminines" comme les sciences et techniques médicales, sociales et administratives et en communication/relations publiques. Ce "succès" concerne donc surtout des effectifs de premier cycle (graduats). Dans le type de formation médicale courte, à Kinshasa où la féminisation est la plus marquée, on compte trois étudiantes pour un étudiant. La relative féminisation des étudiants au-delà du premier cycle, dans le secteur privé, tient beaucoup à la présence de filles dans les années de Master et de Doctorat de médecine.

Au plan régional et sauf exception, le secteur privé s'est développé parallèlement au secteur public dans les bassins démographiques de forte densité et à forte dimension urbaine, la capitale étant en tête de loin. L'effet de compensation du secteur privé (désenclavement) mériterait donc d'être discuté au-delà de zones particulières comme le Nord Kivu où la prolifération d'IESP a été atypique.

¹⁸ Appartiennent au corps académique: les Professeurs Associés, Professeurs, Professeurs Ordinaires, et Professeurs Émérites. Ils sont intégrés définitivement dans ce corps. Appartiennent au corps scientifique, des Assistants (mandats de deux ans renouvelables) et des Chefs de Travaux (nommés dans ce corps) qui n'ont pas soutenu de thèse. Cette partition d'origine coloniale est au cœur des stratégies professionnelles des universitaires du secteur public. Elle a été transposée dans le secteur privé avec titres et avantages. Le corps académique propre au secteur privé est cependant extrêmement limité.

¹⁹ Les trois premières années (premier cycle) dites de Graduat (licence en France). Les années suivantes (second cycle) dites de Licence correspondent à la Maîtrise ou au Master en France.

3.2. Une politique de régulation de l'Enseignement Supérieur Privé ?

En même temps que les IES publiques, les IES privées ont expérimenté diverses réformes²⁰. Cependant, ces réformes ont paru plus formelles que significatives au niveau des programmes et de leurs organisations. Le modèle de gouvernance formel est identique dans le secteur privé et dans le secteur public. A quelques rares exceptions près, les programmes, la pédagogie et l'ensemble de la culture académique sont largement partagés par tous les acteurs de l'éducation.

En l'absence d'investissement public majeur et de subventions aux IES, les éléments essentiels d'une politique de l'enseignement supérieur en RDC renvoient à trois domaines d'action publique principaux du point de vue du secteur privé et des inégalités.

En premier lieu, le choix des critères, la composition des organes de contrôle et de la procédure d'agrément des établissements et de leur habilitation individuelle. La carte régionale des IES est devenue un enjeu crucial avec les progrès du marché politique électoral. Jusqu'ici, la procédure est dépassée par la réalité en termes de dossiers à gérer, par les contournements de procédure (« enjambements ») et la faiblesse des moyens pour l'instruction de ces dossiers, les missions diverses des fonctionnaires quant à l'agrément étant à charge des IESP demandeuses.

Le second domaine concerne les niveaux et modalités de prise en charge par l'État des revenus des professeurs et assistants des institutions publiques et de leur promotion professionnelle, statutaire et pécuniaire, ce corps académique et sa condition constituant le pivot et le référentiel de tout le secteur de l'enseignement supérieur. De nombreux promoteurs d'établissements privés sont des Professeurs en titre du secteur public ou le deviennent. Les rares Professeurs du secteur privé qui ne le sont déjà cherchent à être recrutés dans les universités publiques, les deux occupations étant compatibles et largement cumulables. La perspective « de voir certains postes pris en charge par l'État » est un élément décisif qui, aux yeux d'un fondateur d'une institution d'enseignement supérieur, milite en faveur d'un statut public²¹. Le second élément qui milite dans ce sens est que les établissements publics échappent à la procédure d'agrément. De nombreux responsables du secteur privé dénoncent à ce titre des privilèges des IES publiques.

²⁰ Les réformes qui ont marqué le système éducatif supérieur et universitaire congolais ont été : la création de l'Université Nationale du Zaïre en 1971 qui a fusionné en une seule institution centralisée toutes les universités et instituts supérieurs ; la réforme de 1981 qui redonnait une autonomie à chaque université et institut supérieur ; la loi cadre de 1986 qui donnait à l'État congolais le monopole de création des instituts supérieurs et des universités ; la libéralisation de l'enseignement supérieur et universitaire en 1989, qui offrait la possibilité aux acteurs privés de créer également des institutions d'enseignement supérieur et universitaire ; la réforme des programmes de 2004 à la suite de la table ronde des universités du Congo ; la Loi Cadre de 2014 qui reconnaît enfin explicitement l'existence des Établissements privés d'enseignement supérieur.

²¹ Voir le glossaire, terme « mécanisation ». Bien entendu, un individu ne peut créer une institution publique, mais des changements de statut d'IES ont bien eu lieu dans le passé récent. Pour de nombreux promoteurs privés individuels, acquérir une reconnaissance et une dimension publique sous une forme appropriée de conventionnement serait une perspective envisageable.

Enfin, troisième axe, les politiques de « frais ». Il convient de distinguer ici les frais d'étude imposés par les établissements aux étudiants dans le secteur public comme dans le secteur privé et les frais imposés par l'administration et les cabinets aux établissements à des titres divers²². Ces flux financiers sont au cœur de la politique réelle de l'administration de l'éducation et également au cœur du débat public relatif à l'enseignement supérieur.

3.3. Dynamiques d'offre, dynamiques de demande...

La prolifération incontrôlée de fait des établissements entre 1990 et 2010 et leurs statuts incertains, hybrides et fluctuants, met sur la piste d'une dialectique complexe et confuse de fractionnement régional de l'exploitation de la rente démographique. Cette dialectique semble mue par des facteurs d'offre dont il ne faut pas sous-estimer l'aventurisme, même dans les cas d'initiatives institutionnelles. La quête des bassins de la demande des jeunes en possession du diplôme d'État (« équivalent » au Baccalauréat) a pris le nom « d'extension » et a mobilisé l'argument que « tout jeune Congolais doit avoir accès à l'enseignement supérieur ». Il fallait « remédier aux carences de l'État démissionnaire ». Bien entendu, la référence à la prise en charge des « enfants du terroir », de « nos enfants abandonnés par l'État » a été cruciale et omniprésente au plan des motivations des élites qui créaient écoles, collèges, lycées et IESP et de leur légitimation. L'occupation temporaire d'une partie du pays par des « forces rebelles » ne semble pas avoir décisivement enrayé la machine scolaire. Même en « zone occupée », l'examen d'État a été organisé par Kinshasa et les dossiers de création des IESP ont été à tout le moins déposés.

En 1996, année de la chute de Mobutu, il existait déjà dans le pays 265 établissements privés dont 76 avaient obtenu une reconnaissance provisoire, 85 étaient autorisés à fonctionner et 102 n'avaient pas encore reçu d'autorisation²³. A défaut d'être privés, beaucoup d'établissements communautaires fonctionnaient comme des extensions des Établissements du secteur public dont des professeurs entendaient ne pas abandonner leurs terroirs d'origine.

Ce fut le cas par exemple de l'Université de Bandundu. En décembre 2003, à la suite d'une mesure gouvernementale de fermer 126 établissements considérés comme non viables, plusieurs de ces extensions et certains établissements privés s'autonomisèrent pour devenir des Établissements publics ou privés.

²² Dans le secteur public, les frais d'inscription et d'étude principaux (le minerval) sont fixés par le gouvernement. Les IES privées sont, de fait, libres de fixer leurs tarifs. Dans les deux secteurs, de nombreux autres frais dont certains sont « payés à l'acte », directement à l'enseignant ou assistant, à la faculté ou à l'établissement. Certains paiements remontent jusqu'à des organes de coordination publics ou privés (religieux). Dans le secteur public, le minerval répond à une tarification en dollars fixée à des taux de change négociés. Une régularisation du minerval au taux officiel de change faisant croire à une augmentation substantielle a occasionné une révolte des étudiants de l'Unikin en janvier 2020, qui a suscité la fermeture du campus.

²³ États généraux de l'éducation au Zaïre (EGEZ), Rapport général, Kinshasa 1996 (S. Marysse & F. Reyntjens 1999, p. 43). Dans le « Répertoire des établissements d'enseignement supérieur et universitaires » (publics et privés) publié par le Ministère de l'Éducation nationale en Février 2003, 83 établissements publics et 212 établissements privés étaient identifiés. Selon la Direction de la planification (ESU), ces chiffres étaient quelque peu sous-estimés.

Encadré 1 – La notion d’“Extension”

Cette notion dépourvue de fondement juridique et dont les formes organisationnelles ont été variées désigne la pratique de création de sites locaux distants du siège par des IES privées tout comme des IES publiques. Cette pratique a été un ressort majeur de la prolifération d’IES des deux types entre 1995 et 2015. Surfant sur la libéralisation du secteur et la non gouvernance du secteur de l’éducation²⁴, plusieurs IES publiques et privées ont créé des extensions visant à capter la demande là où elle semblait s’exprimer, selon des logiques d’implantation strictement opportunistes ou ethno-régionales. De nombreuses « extensions » des 3 universités publiques historiques dont le degré d’existence était au demeurant très variable et où officiaient des professeurs-visiteurs, sont devenues des universités publiques « indépendantes ». Après 2005, de nombreuses « extensions » des IESP sont devenues des entités plus ou moins formellement indépendantes.

Entre 1996 et 2000, un grand nombre d’extensions des universités publiques ou privées qui étaient devenues des « établissements publics » mort-nés ont été « reprises » par différentes communautés locales ou religieuses et deviennent ainsi des établissements privés (Banque mondiale, 2005).

A partir de 2006, les provinces ont reçu la possibilité de créer des établissements publics provinciaux à la stricte condition « que l’institution assure toute seule son financement » (Prof. Mwabila, entretien, 2018). La lenteur et la complexité du processus politique ultérieur de création de 26 nouvelles provinces n’ont pas clarifié le statut de ces établissements. L’enjeu majeur d’une reconnaissance du caractère public d’un établissement communautaire est de le soustraire à la procédure d’agrément et de provoquer une prise en charge du salaire et des primes officielles des professeurs qui seraient nommés. Ceci reste cependant très théorique car les postes sont comptés et le processus administratif de « mécanisation » (voir glossaire) est lent et exigeant.

Un coup d’arrêt à la prolifération des extensions a néanmoins été donné en 2015 par un arrêté ministériel qui « interdit de fonctionnement » 175 extensions dont 45 au Sud-Kivu, 37 au Nord-Kivu, et 28 au Maniema. Dans ces trois provinces de l’Est de la RD Congo, la densité élevée de population ne peut expliquer une prolifération d’IES privées et publiques et d’extensions hors de proportion. Les extensions portaient le titre d’extension universitaire, d’Université, d’ISP, d’IST, ou de Centre universitaire. Bon nombre de ces extensions ne semblaient pas enregistrées au Ministère car le trend continu de croissance du nombre d’établissements demeure entre 2014 et 2016. Quoi qu’il en soit, de nombreuses extensions d’établissements privés se sont métamorphosées en Universités ou Instituts de statut plus ou moins autonome à l’instar des établissements provinciaux du CEPROMAD que la maison mère ne cesse cependant de revendiquer. Les données de l’Annuaire statistique ne permettent pas de repérer ces métamorphoses.

²⁴ En 1993, soit quatre ans seulement après la libéralisation, l’État reconnaissait 256 établissements publics. Fin 1994, 60 établissements publics seulement restent reconnus, et la prolifération reprend sous le label « privé ».

Depuis plus de vingt ans, on pourrait parler d'une « mondialisation des prestations ». Celle-ci se révèle dans une petite mesure à travers les missions d'enseignants étrangers à travers toute sortes de relations de coopération internationale officielles ou plus ou moins personnelles. Depuis près de sept ans, les universités privées et publiques recrutent à différents titres un nombre croissant de détenteurs congolais de PhD et doctorats étrangers indépendamment de leur métier et de leur statut dans leurs pays de résidence.

C'est principalement dans les nouvelles universités publiques (ex-communautaires ou Instituts métamorphosés en universités comme l'UPN) que la diaspora des détenteurs de titres de PhD ou de doctorats a trouvé des opportunités en suivant des procédures générales de candidature qui prévalent dans les anciennes universités publiques : dépôts de dossiers et lobbying de suivi dans l'institution, dans les instances sectorielles administratives et politiques de l'enseignement supérieur universitaire. Les intéressés ont pu ensuite compléter ces charges dans les institutions privées. Certains néo-docteurs recrutés avaient été boursiers des institutions publiques congolaises ou internationales et avaient conservé un poste d'assistant durant leur séjour à l'étranger. Le cumul n'étant pas limité, ils ont donc pu poursuivre une double carrière *in situ*, dans le privé et dans le public, comme de nombreux autres professeurs des institutions publiques.

Dans le secteur privé, c'est surtout la formule des missions ponctuelles d'enseignements qui est resté dominant et sert de critère d'excellence. Ainsi, un administrateur de l'Université Nouveaux Horizons avec qui nous nous sommes entretenu lors de cette recherche ESPI, revendique une excellence très sélective qui justifie des frais d'étude très élevés (1 800 \$ à 2 500 \$ par an) en annonçant d'emblée que ses enseignants « ont des titres étrangers et viennent en mission dans des conditions très confortables (...) ce qui permet d'éviter les pratiques locales ». Au-delà des missions ponctuelles, quelques universités privées et surtout des nouvelles universités publiques ont recruté des « diaspos » sur des postes à mi-temps, et rarement, à temps plein. Cette ouverture internationale aux Congolais de l'extérieur a surtout concerné les institutions les plus importantes. Elle n'a pas eu un impact important sur les mécanismes de cooptation de l'enseignement supérieur universitaire et ses périmètres.

La prolifération passée d'IES publiques et privées a été inégale d'une région à l'autre selon les densités de population et selon le degré d'urbanisation. Elle connaît aussi des curiosités telles que celle du Nord Kivu et Sud Kivu. Certes bien peuplée, cette région de l'Est de la RDC qui est au centre de l'instabilité politique et sécuritaire depuis les années 1990 a connu une prolifération accélérée des IES qui semble avoir pour principal ressort le clientélisme politique. Malgré le développement d'un marché de l'emploi humanitaire au Kivu depuis 1996, l'étroit marché réel de l'emploi des cadres ne correspond en rien à cette inflation d'IES. Cet exemple, comme celui du Kwilu (sur-scolarisé mais rural) montre que le développement de l'offre d'enseignement supérieur semble peu orienté vers des besoins du marché de l'emploi et vers les réalités de l'insertion professionnelle. Il n'existe, ni à l'échelle des Kivu ni à l'échelle nationale, de données dignes de foi quant à l'emploi des diplômés. Tout indique cependant que l'accès à l'emploi formel qualifié de la grande majorité des diplômés est très compliqué. La prolifération d'IES depuis 1990 est une logique d'offre. Elle exploite cependant une logique culturelle de l'engouement scolaire. Elle est rationnelle au niveau individuel, car après avoir tellement payé (au sens propre) depuis le primaire, après avoir résisté à la déperdition massive en amont du diplôme d'État, il serait déraisonnable de ne pas entreprendre des études supérieures. Le marché de l'emploi des diplômés du lycée est très

limité et le coût d'accès à une université ou à une « extension » est relativement faible. Cette logique individuelle prolonge ensuite ses effets au motif du faible taux d'échec universitaire, plus particulièrement dans les IES privées.

3.4. Le financement des IESP

Dans l'ensemble, le financement des IESP repose sur les mises de fonds des promoteurs et sur les paiements des étudiants. Jusqu'ici, peu d'investisseurs étrangers ou commerciaux nationaux se sont risqués dans le marché congolais de l'enseignement supérieur. Peuvent être distinguées les logiques de mobilisation des ressources des grandes Églises comme les catholiques, protestants, kimbanguistes et celles des fondateurs individuels. Parmi les premières, il faut les appréhender selon les niveaux du pouvoir organisateur et le niveau de l'institution cléricale de référence. L'UCC ou l'UPC sont reconnues et dirigées par des structures ecclésiastiques nationales, ce qui n'est pas le cas de toutes les institutions qui se réfèrent aux églises catholiques ou protestantes. Il apparaît par exemple qu'une dynamique provinciale existe au sein des institutions catholiques privées : les évêchés de chacune des provinces ecclésiastiques cherchent à « avoir leurs universités », indépendantes de l'UCC sise à Kinshasa. L'univers protestant est par nature plus décentralisé. Quant aux Églises dite « de réveil » (inspirées du pentecôtisme évangélique), dirigées par des pasteurs nationaux ou internationaux, elles peinent à entrer dans le domaine de l'enseignement supérieur malgré des implantations dans l'enseignement secondaire. L'Université du Révérend Kim (URK), un pasteur coréen, fait exception à la règle et a pignon sur rue à Kinshasa. Des programmes internationaux de coopération ou d'aide directe ou indirecte existent au sein de certaines Églises internationales ou réseaux d'établissements dont bénéficient des IESP congolaises, mais il est très difficile d'en évaluer la portée financière.

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des informations relatives aux budgets des IESP et, selon nos informations, il n'est pas possible d'en obtenir au niveau des administrations et commissions de pilotage de l'enseignement supérieur. La question des finances fait l'objet d'une grande discrétion dans les IESP. Le fait de bénéficier d'une rente démographique n'implique pas qu'elles soient des entreprises rentables. La perception des frais de formation auprès des étudiants n'est pas chose aisée. Les prestations des vacataires doivent être réglées et les locations de locaux également²⁵ pour les IESP qui les louent auprès des tiers.

Les versements des IESP vers les administrations et Cabinets sont considérables à divers titres. De l'avis des responsables d'IESP, les collèges et lycées seraient finalement plus rentables que les établissements d'enseignement supérieur. En tout état de cause, une logique d'intégration verticale est observée dans plusieurs IESP. L'Université du Révérend KIM et l'Université Nouveaux Horizons, par exemple, s'inscrivent clairement dans ce cas en proposant des établissements primaires et secondaires « sous label ». Il est fréquent également que des professeurs ou administrateurs des IES publiques comme privées soient des promoteurs d'écoles primaires ou secondaires privées.

On pourrait penser que les grandes institutions confessionnelles sont subsidiées par les pouvoirs ecclésiastiques. Or, de l'avis de nombreux observateurs, l'inverse est davantage probable. Selon une logique généralisée en RDC, les frais payés par les usagers remontent

²⁵ Les établissements publics ne sont pas plus souvent propriétaires de leurs infrastructures que les établissements privés.

jusqu'aux « organes suprêmes » en percolant dans les structures intermédiaires d'administration publique ou privée (Poncelet, André et De Herdt, 2010 ; André et Poncelet, 2013, Mrsic-Garac 2009).

Au plan international cependant, les apports directs ou indirects des réseaux ou Églises à leurs membres congolais et africains ne sont pas négligeables via des ordres, des épiscopats, d'autres institutions religieuses et des soutiens personnalisés. Gombaniro Rutashigwa (2016) montre l'importance que revêtent ces fonds de coopération confessionnelle pour le fonctionnement de base des structures ecclésiastiques congolaises et de certaines congrégations. Il est cependant difficile de documenter l'impact de ces apports pour les IESP confessionnelles. Certaines comme l'UPC, l'UCB, l'UCC, l'ULPGL, l'UEA reçoivent des appuis ciblés d'agences de coopération interuniversitaires. Les appuis personnalisés et des dons individuels internationaux ou de groupes religieux mériteraient d'être documentés plus avant.

Les IESP sont libres de fixer leurs tarifs selon des considérations de marché mais doivent intégrer des taux horaires de vacation de 10 à 15 \$ selon le rang du professeur visiteur²⁶. Les rares professeurs qui relèvent du *payroll* de l'IESP sont payés à des niveaux assez comparables à ceux des universités publiques. L'UPC par exemple, qui compte moins de 10 000 étudiants, mobilise 230 professeurs et 122 intervenants (assistants de statut scientifique). Une très petite minorité est constituée d'enseignants en poste principal à l'UPC. La situation est comparable à l'UCC. Jusqu'ici, les universités privées les plus reconnues restent largement en-deçà de 10 % d'enseignements donnés par des professeurs en poste. Elles visent à recruter un petit corps d'assistants-thésards et à stabiliser, à temps partiel à tout le moins, les responsables facultaires (Doyens). Disposer de quelques « assistants maisons » qui encadrent Travaux Dirigés et Travaux Pratiques et organisent les stages et examens semble indispensable au niveau pédagogique. C'est aussi une manière de limiter les interventions des « assistants visiteurs » dans la foulée des professeurs visiteurs (appelés parfois « professeurs à temps partiel ou mi-temps ») et d'exercer un contrôle sur les « prestations connexes ». Un élément clé est la fixation du prix et des modalités de paiement des supports pédagogiques et autres « droits d'auteurs » aux intervenants ou à l'institution.

De nombreux doyens de facultés et membres des comités de direction des IESP sont des professeurs de l'enseignement supérieur public. Dans de nombreuses IESP, seule la direction, des petits staffs administratifs centraux et facultaires sont en poste. Une université privée non confessionnelle disposant de deux campus à Kinshasa et de plusieurs autres sites dans le pays est par exemple dirigée par un professeur de rang magistral (Professeur ordinaire) titulaire d'une chaire à l'Unikin où il place et recrute des enseignants pour son institution.

Tout indique que le marché des prestations et l'offre d'enseignement, son coût et le contrôle qu'exercent les corporations académiques dans le cadre du référentiel académique actuel ne permettent pas aux IESP de sortir de ce modèle dans lequel le coût du *visiting* est énorme. Les établissements privés qui sont relativement et majoritairement de petite taille dépendent donc presque entièrement des frais payés par les étudiants. Un consensus existe en RDC pour considérer que l'immense majorité n'est pas en mesure de supporter le coût d'un staff minimal de professeurs à temps plein et d'un personnel administratif indis

²⁶ Le taux horaire à l'Université Nouveaux Horizons est de 25 \$.

pensable. D'où l'enjeu considérable qui se constitue autour de la question d'un corps académique significatif propre à une IESP. Cette question n'étant pas seulement économique, nous y reviendrons plus loin.

3.5. Stratégies des IES pour capter le public étudiant

L'expansion du secteur répond à des logiques qui peuvent se superposer et se renforcer. La première est une logique de terroir (le plus souvent relayée par des logiques politiques à mesure du déploiement de la décentralisation). Cette logique de terroir sous-tend aussi bien la création d'IES publiques que privées. La seconde est une logique confessionnelle et sous-confessionnelle (épiscopats, églises locales). La troisième est une logique que l'on peut dire plus entrepreneuriale et plus individuelle mais « non dépourvue de soutiens politiques ou de grands personnages ». Au sein de notre échantillon d'IESP sélectionnées pour des monographies (infra), Belcampus, une université privée de Kinshasa fondée avant la libéralisation officielle, est dans ce cas, à l'instar de l'ISIPA, institut de Kinshasa spécialisé en informatique. Nouveaux Horizons, université privée de type entrepreneurial-familial est implantée dans la zone minière du Haut Katanga qui concentre les investissements internationaux. Dans cette province, l'enseignement public reste dominant. Une initiative privée d'excellence annoncée et très coûteuse y est d'autant plus visible... Son fondateur est un professeur de l'université officielle de Lubumbashi qui n'est pas un « originaire » de cette région mais y loge l'histoire récente de son succès familial. La direction affiche une grande distance-indépendance par rapport au monde de l'enseignement supérieur local. Il est clair que des liens avec des entreprises nationales ou internationales présentes dans la localité sous-tendent une telle initiative, notamment parce que des cadres y interviennent à titre d'enseignant individuel et parce que le marché de l'emploi des cadres d'entreprise du Haut-Katanga est incomparable à l'échelle de la RDC. Cependant, cette province, pas davantage que celle voisine du Haut-Lualaba, elle aussi minière et industrielle, ne connaît jusqu'ici aucune initiative de création d'IES privée qui soit le fait d'une société nationale ou internationale spécialisée en éducation.

Une université privée d'excellence a été fondée plus récemment encore au Maniema, région peu urbanisée et peu industrielle, par une fondation dirigée par un ancien Premier Ministre originaire de la région. Dans ce cas, le discours allie une logique de service prioritaire aux « enfants du terroir » et celle de l'excellence, même si elle s'ouvre également aux jeunes venant d'autres provinces. Des facilités peuvent donc permettre aux enfants du terroir d'accéder plus aisément à l'excellence.

Dans les deux cas, il s'agira de pouvoir atteindre le marché national et le marché kinois en particulier pour toucher à l'excellence. Ces institutions d'excellence annoncées n'ont cependant pas renoncé au référentiel académique national même si elles peuvent se permettre une certaine distance à l'égard des institutions universitaires publiques et des administrations.

Des petites institutions de niche sont cependant plus difficiles à classer clairement. La spécialisation professionnelle dans un secteur porteur mais déjà encombré comme la santé par exemple suppose de rendre crédible un projet pédagogique affirmé, de le contrôler comme le recrutement des étudiants et des enseignants.

4. Vers une typologie des IESP

La reconnaissance des IES privées par l'autorité publique²⁷ est régie par l'Arrêté Ministériel n° ESURS/CABMIN/0246/92 du 19 août 1992, fixant les conditions d'agrément d'un Établissement privé d'enseignement supérieur. Elle répond également à une procédure qui implique une commission composée des organes suivants : le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le Directeur de l'enseignement supérieur privé (DESPri), deux conseillers du Ministre, le Chef de division des Études de l'Enseignement Supérieur Privé, le Directeur des services académiques de l'enseignement supérieur, le Directeur des études et planification de l'ESU, 3 représentants de la commission permanente des études, un représentant pour chaque Conseil d'Administration du secteur public (Universités, ISP et IST), 2 représentants des associations des professeurs des Établissements Publics, 3 représentants des enseignants des Établissements d'enseignement supérieur privé ayant rang de Professeur ordinaire – dont 2 issus des établissements confessionnels et l'autre des établissements non confessionnels –, un représentant de l'Association Nationale des parents d'élèves et étudiants du Congo faisant partie du corps académique. La procédure tout comme la commission des organes qu'elle renferme, sont régents par l'Arrêté Ministériel n° 123/MINESU/CAB.MIN/MML/DESP/CJD/KOB/2009 du 21/12/2009.

Dans cette procédure, la Direction de l'enseignement supérieur privé (DESPri) joue un rôle clé. Elle appartient au Secrétariat Général (administration centrale) de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. La DESPri a en charge la coordination, le contrôle et la supervision de toutes les activités des établissements privés, la définition des critères d'ouverture, de fonctionnement et d'agrément des Établissements d'enseignement supérieur privé, le contrôle de la scolarité des finalistes ainsi que de la viabilité de ces établissements, l'homologation des diplômes et des grades statutaires du personnel académique et scientifique des établissements privés du secteur de l'enseignement supérieur.

Sur la base de la procédure et du travail de la DESPri, les IES privées peuvent être distinguées suivant le degré d'avancement du processus officiel d'agrément. Le tableau 3 permet d'avoir une vue d'ensemble par province. On distingue les établissements agréés, les établissements agréés provisoirement, les établissements admis à l'agrément, les établissements autorisés à fonctionner ayant reçu un avis favorable de la viabilité et qui attendent un arrêté de fonctionnement ; enfin, les établissements ayant déposé un dossier et qui attendent une visite de conformité.

L'ancienneté et le niveau d'avancement du processus administratif d'agrément sont des éléments importants qui ne doivent pas cependant donner à penser que les IESP agréés ou proches de l'agrément présentent des profils comparables en termes d'offre, de qualité, de personnels, de patrimoines ou de moyens. C'est encore moins le cas, si on envisage le modèle institutionnel et pédagogique.

52 IESP sont agréées ou admises à l'agrément à Kinshasa, 32 au Nord-Kivu, 16 dans le Sud-Kivu et 10 dans le Haut-Katanga. Sur 65 IESP agréées, 43 sont situées dans trois provinces de dense peuplement (Kinshasa, Nord-Kivu, Haut-Katanga). Dans le Nord-Kivu, qui n'avait pas de tradition ancrée d'enseignement public, le secteur privé est largement dominant, à

²⁷ Notons que les éléments officiels de typologies dont il est question ici seront enrichis par des dimensions qui ne se rapportent pas seulement au statut officiel des IESP.

l'opposé du Haut-Katanga. Quarante-quatre dossiers du Nord-Kivu sont déposés en attente de visite, soit davantage que le total des trois provinces très densément peuplées de l'ouest : Kinshasa, Kongo central, Kwilu.

Ces IESP agréées possèdent des degrés variés d'institutionnalisation et des différences énormes en termes de moyens et de personnel. L'étude de Viabilité de 2009-2011 avait pour principaux critères des critères matériels (voies et moyens), des critères administratifs et d'institutionnalisation. Sur 369 IES publiques, 81 étaient jugées « viables » ; 223 « intermédiaires » et 65 « non viables ». Dans le secteur privé – soit, à l'époque, 439 IESP, 91 étaient « viables », 129 « intermédiaires » et 284 « non viables ». La proportion d'IES viables était donc faible et assez comparable dans le secteur public et le secteur privé. Mais ce dernier connaissait une proportion beaucoup plus grande d'IES non viables, ceci étant dû à la prolifération d'annexes dans certaines régions (Kivu Nord et Kivu Sud). Cette étude offre donc aussi un point d'appui pour élaborer une typologie.

Tableau 3 : Répartition des IES privées selon leur statut et la province d'appartenance en 2018

Source : Élaboré à partir des données de « État des lieux des établissements privés de l'enseignement supérieur et universitaire reconnu », Direction de l'enseignement supérieur privé au Secrétariat Général de l'enseignement supérieur et universitaire, 09/03/2018.

Province	Agréé	Admis à l'agrément	Agréés provisoirement	Autorisées à fonctionner	Avis favorable de viabilité et attendant Arrêté de fonctionnement	Ont déposé un dossier et attendent la visite de conformité	Total IES/ province
Bas Uélé			1	21		4	26
Equateur		2		4		1	7
Haut Katanga	6	13	2	13	3	11	48
Haut Uélé		1		8		1	10
Haut-Lomami		2		1			3
Ituri	3	7		3		6	19
Kasaï				12			12
Kasaï Central	2	2		5	3	5	17
Kasaï Oriental	4	1		4		2	11
Kinshasa	27	25	1	21	3	13	90
Kongo-Central	4	9	3	9	4	14	43
Kwango		1		7			8
Kwilu		7	1	9	5	13	35
Lomami		2		3		7	12
Lualaba	3	1		1		1	6
Mai-Ndombe		1	1	6		5	13
Maniema		6		4		5	15
Mongala		1		5	3	6	15
Nord Kivu	10	22		28	9	44	113
Nord Oubangui			1	1		5	7
Sankuru		1	1	4	1	3	10
Sud Kivu	4	12	3	21	3	17	60
Sud-Oubangui		2					2
Tanganyika				3		7	10
Tshopo	2	4		8			14
Tshuapa		1	2	4		2	9
Total/catégorie	65	123	16	205	34	172	615

Par ailleurs, depuis 1989, trois types d'institutions privées d'enseignement supérieur (ES) sont formellement distingués: (i) les établissements privés confessionnels, qui appartiennent aux Églises ; (ii) les établissements privés communautaires qui ont une base ethno-régionale ; (iii) les établissements dirigés par des personnes privées, des associations ou des sociétés. Il faut noter que cette classification des Institutions privées d'enseignement supérieur n'est pas clairement fondée dans les documents officiels. La Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national ne donne aucune précision sur la nature de la classification.

Dans de nombreux textes officiels comme dans la culture urbaine, la référence accordée aux confessions religieuses catholique et protestante – qui s'étend dans une certaine mesure à d'autres confessions – est systématique.

Jusqu'aujourd'hui, l'enseignement confessionnel reste l'étalon de l'enseignement privé en RD Congo et le point de référence de l'administration même si des tensions marquent leurs rapports. Une église importante spécifiquement congolaise, l'Église kimbanguiste, a institué une université qui a été autorisée à fonctionner en 1994 (Université Simon Kimbangu). Des dizaines d'églises ou d'organes religieux locaux ont fait de même. Dès l'école primaire l'enseignement religieux est majoritaire, mais non exclusivement catholique. Cette Église – qui est l'acteur éducatif principal – compte un très grand nombre d'écoles confessionnelles conventionnées dont certains coûts sont pris en charge par les pouvoirs publics. Ce type de convention, qui existe aussi au niveau secondaire, n'a aucune réalité au niveau supérieur. Les IESP ne sont jamais conventionnées.

En règle générale, fonctionnaires comme universitaires distinguent au sein des établissements confessionnels les établissements catholiques, les protestants, et les IESP d'autres confessions²⁸. La deuxième catégorie est composée des universités et instituts facultaires non confessionnels et des instituts supérieurs techniques ou pédagogiques non confessionnels.²⁹

Toutefois, les références « confessionnelle » et « non confessionnelle » sont à prendre avec prudence. La réalité des établissements confessionnels est très diversifiée. Les relations avec des Églises peuvent être étroites, centralisées ou beaucoup plus lâches dans les nombreux cas de petits établissements qui affichent un label religieux. Il serait trompeur de se référer au seul modèle catholique comme norme de l'IESP confessionnel.

Le poids historique et symbolique des « grandes institutions universitaires confessionnelles » (Université Catholique du Congo, Université Protestante du Congo et Université Simon Kimbangu à Kinshasa) est tel que les « autres » établissements privés doivent se définir par rapport à ces IES confessionnelles.

Si on considère que le terme officiel équivaut à celui de public (par définition non confessionnel), la troisième catégorie d'IESP comprend par exclusion des institutions privées (non officielles), non confessionnelles et non communautaires. Elles sont définies comme des IES « créées par des individus » ou qui « appartiennent à des individus » selon les termes fréquemment utilisés par les acteurs et que l'on trouve dans les textes officiels et institutionnels. Le terme « commercial » est apparu très sensible et n'est accepté par aucune des catégories d'IESP.

Entre les Églises et les individus, il n'y a guère de place pour des « propriétaires » qui seraient des sociétés ou entreprises. Les « promoteurs individuels » sont donc le plus souvent des personnages singuliers dont l'établissement n'a pas statut de société de commerce ou d'industrie. En effet, si le terme « privé » est très largement admis (par opposition à « officiel »),

²⁸ En République Démocratique du Congo, les « autres » confessions les plus connues qui ont des établissements d'enseignement supérieur sont : l'Église Kimbanguiste, l'Église orthodoxe, l'Église salutiste, l'Église luthérienne, l'Église méthodiste et quelques églises évangéliques.

²⁹ Entretien avec le Président de l'Association des Universités et Établissements d'enseignement supérieur et universitaire agréées qui est aussi Recteur d'une université privé « non confessionnelle ». L'interprétation de la classification qu'il souhaite justifier lui permet d'éviter les termes « commercial » ou « privé lucratif » et de se poser en alter égo « non-confessionnel » « des » *leaders* catholiques et protestants.

les mots « lucratif » ou « commercial » sont rares dans le monde universitaire congolais. Les IESP réfutent par avance et systématiquement les éléments qui les identifieraient à des logiques commerciales. De la même façon, quelle que soit la réalité, toute référence à un élitisme de condition sociale est déniée avec force par les responsables des IESP, leurs assistants et étudiants.

Une seule des universités rencontrées dans le cadre de cette recherche se revendique comme « élitiste » (Nouveaux Horizons) et exige des frais de formation très élevés (de 1 800 \$ à 2 500 \$ respectivement au niveau de la licence et du master) au regard des autres IES privées. Cependant, une démarche qui mettrait explicitement la recherche de profit en avant et au même rang que des objectifs pédagogiques serait peu légitime. Des membres d'institutions publiques mettent d'ailleurs fréquemment en cause des universités privées dont les diplômes seraient « achetés », « boutiqués », « négociés ». Cette question n'ayant pas été abordée par la présente étude, cette dimension demeure hypothétique.

Les IES « communautaires », apparues dans les années 1990, représentent une autre grande catégorie d'IESP. Elles auraient été créées par des membres d'une communauté ethnique ou locale (des professeurs d'universités ou d'Établissements d'enseignement supérieur pour la plupart), en vue de permettre aux jeunes de leur communauté d'accéder aux études universitaires sans devoir nécessairement se rendre dans des grandes villes. Le chaos régnait alors dans les universités publiques. A quelques rares exceptions près, ces initiatives étaient toutefois victimes d'une carence d'enseignants et parfois d'infrastructures de base. Certaines institutions communautaires étaient créées ou soutenues par une entreprise publique ou par certains réseaux de hauts cadres, d'autres étaient soutenues par des entrepreneurs politiques locaux. Des responsables religieux de haut niveau appartenaient à certains conseils d'administration « communautaires ». Certaines IESP communautaires, comme l'Université Kongo, bénéficiaient de la présence importante de professeurs issus de cette communauté dans les principales universités publiques. Certaines d'entre elles ont perdu leur caractère communautaire ou se sont muées en institutions publiques locales. Dans ce cas, leurs programmes se sont vus accorder un statut officiel et ces institutions devraient être pourvues en postes administratifs, académiques et scientifiques sur budgets publics et à travers des procédures identiques aux institutions publiques historiques. Une telle perspective reste lointaine et les situations sont de fait aujourd'hui très différentes d'une institution à l'autre.

Les seules dénominations officielles ne sauraient donc permettre de fonder une typologie, qui serait une hypothèse de travail ; mais elles sont incontournables car elles concentrent les arguments politiques principaux d'un débat public très vif qui porte sur l'apport des IESP à la nation, sur la crise décidément durable de l'enseignement public et sur les défaillances financières et administratives de l'État.

Enfin, la distinction entre universités et instituts (IST, ISP) qui est fondée en principe sur les niveaux d'enseignement et spécialisations professionnelles, ne vaut en réalité que pour les IES les plus solides, les plus institutionnalisées et reconnues, au moins à l'échelle de la ville ou de la région, qu'elles soient privées ou publiques. Soit, selon nos estimations, 25 % du total des IES. On perçoit bien que l'UPC, l'USK, l'URK, Belcampus ou l'ULPGL peuvent se présenter comme des universités, tandis que l'Isipa est clairement un institut spécialisé. Mais cette distinction s'avère trompeuse dans de nombreux IESP de province ou urbaines-locales, surtout parmi celles qui portent le titre d'université.

Au titre d'une typologie des IESP congolaises, nous avons choisi de ne pas utiliser de standards comme les taux d'encadrement ou les taux d'aboutissement des études, tant les données congolaises sont peu précises et fiables. La qualité d'enseignement ou le niveau de formation des diplômés alimentent seulement indirectement cette typologie, car il n'y pas de possibilité de les objectiver. Les éléments précédents doivent être combinés avec des éléments relatifs à la localisation, au coût des études, à la réalité d'une sélection à l'entrée de l'université et d'une maîtrise des flux. Trois autres éléments doivent aussi nécessairement être considérés et sont aussi déterminants quant au statut de l'IESP :

elle doit être en mesure de s'adosser, quelle qu'en soit la raison, à une institution (religieuse) ou académique (université publique ou ISP/IST par exemple), politique (dans le cadre de la provincialisation) ou économique (très rarement) qui puisse contribuer à lever les sévères hypothèques qui pèsent sur les ressources humaines, matérielles et organisationnelles et sur la légitimité de nombreuses IESP. Un adossement qui produit un clone privé d'une institution publique est évidemment une situation caricaturale, mais réelle dans des ISP et IST privés. Les voies de ces adossements sont variées.

elle doit disposer d'un minimum de staff administratif permanent au-delà du fondateur-directeur-recteur ;

enfin, elle doit disposer d'une équipe minimale d'enseignants et d'assistants partiellement permanents qui soient en mesure d'assurer un suivi, une coordination et une continuité pédagogiques.

Des universités privées agréées et confirmées répondent positivement à de tels critères mais beaucoup font défaut à plusieurs, notamment une équipe minimale d'enseignants et de personnel administratif.

Encadré 2 - Une niche « confessionnelle » et professionnelle « sous contrôle » : l'Institut supérieur des sciences infirmières de Monkole (ISSI)

L'institut, laïc, est lié à l'hôpital de Monkole (confessionnel, catholique) très apprécié par les classes supérieures urbaines. Il est reconnu (agréé) et sa première promotion d'infirmières a été formée de 1997 à 2000 (quatre années d'études). L'ISSI est strictement féminin et entièrement orienté vers les sciences infirmières. Il vise donc un marché professionnel très ciblé et porteur dans le secteur médical lui-même largement privatisé et largement confessionnel.

Ses effectifs sont contingentés : les promotions sont de 50 jeunes filles qui sont recrutées par réseaux jusque dans les provinces. Outre les exigences relatives à la réussite de l'examen d'État considéré comme un indicateur faible de qualité, l'ISSI organise ses propres épreuves d'admission pour tous les candidats, à Kinshasa et en province. Quatre missions par an sont prévues à cette fin en province. Le coût annuel de formation est estimé par l'institution à 1 800 \$, mais elle ne peut mobiliser que 1 200 \$. Cependant l'ISS ne sollicite les étudiants qu'à hauteur de 860 \$/an. Ceux-ci reçoivent tous une « bourse » de 340 \$. Quelques dossiers d'excellence reçoivent une « bourse supérieure » sur base d'une enquête sociale.

L'ISSI recourt à des professeurs extérieurs mais en nombre limité et de manière ciblée et supervisée. L'exécution du programme de formation est sous le contrôle de professeurs et d'enseignantes « propres » qui sont des anciennes diplômées. Le tutorat est à la base de l'encadrement, avec une encadrante pour 15 étudiants. Les stages dans l'hôpital de Monkole qui jouxte l'ISS sont privilégiés. Le LMD, nous dit une responsable, a été implémenté en interne alors que le « Ministère cafouillait encore ». La remédiation est individualisée. L'évaluation continue est pratiquée. Des « enseignantes de la maison » assistent les cours des Professeurs visiteurs et les TP, ce qui permet d'éviter les interventions des assistants de ces

professeurs. Un master (qui serait ouvert aux garçons) est en cours de programmation de même qu'un graduat (licence) spécialisé en accouchement (sage-femme).

L'institut bénéficie d'un appui de l'Opus Dei et de plusieurs soutiens extérieurs, nationaux et internationaux qui permettent des parrainages des étudiantes. La Directrice est brésilienne. Face à la rareté de titulaires congolais de PhD en spécialité, l'ISSI soutient la formation spécialisée d'un médecin, recourt à quelques intervenants locaux qualifiés et peut compter sur des interventions extérieures (dont 4 interventions/an du Canada) et des apports internationaux de matériels.

Installations, équipement informatique, pédagogique et documentation sont de très bonne qualité. L'ISSI illustre de manière très frappante une formule d'excellence qui, d'après nos enquêtes, est sans équivalent dans le pays. L'accent mis sur la dimension professionnelle et la pluralité des partenaires permettent une certaine discrétion confessionnelle.

Cette « formule maison », qui met en avant la maîtrise du programme et de l'encadrement, est basée sur des réseaux très forts en amont (recrutement des étudiantes) et en aval (placement des étudiantes, embauche des anciennes comme enseignantes et encadrantes, perspective d'un « Master maison »). Au-delà de ce pool d'anciennes qui portent l'exécution du programme, les TP et l'organisation des stages, des enseignantes permanentes congolaises de l'ISSI occupent les fonctions de *leadership* (SGAd et SGAc). La direction réduit ainsi les effets pervers massivement présents dans les programmes de la plupart des autres IES privées où officient des enseignants visiteurs (professeurs et assistants) en poste dans des IES publiques.

En définitive, nos recherches conduisent à dégager des typologies complémentaires à la typologie officielle, qui puisse restituer les dynamiques du champ de l'enseignement supérieur privé. Les fondateurs et dirigeants des institutions, leurs politiques d'admission et d'organisation constituent des indices précieux de distinction des conditions de formation offertes. Nous retenons à ce titre : 1) des établissements sélectifs, 2) des établissements de promoteurs, 3) des établissements régentés par des Églises, 4) des établissements communautaires.

Fondés sur certaines valeurs de rigueur, les établissements *sélectifs* organisent un recrutement très sélectif des candidats. Deux variantes, cependant, se dégagent sur la base du critère de sélection, les frais d'inscription et de scolarité, d'une part ; le niveau académique requis, d'autre part. Les institutions sélectives onéreuses recrutent tout candidat prêt à payer des frais de scolarité souvent élevés par rapport au taux moyen appliqué par un grand nombre d'IESP. Le cout élevé de la formation est justifié par le recours à des enseignants étrangers, particulièrement de la diaspora congolaise, et détenteurs d'un doctorat. Ces formateurs ne sont pas nécessairement enseignants dans une institution étrangère. Tel est le cas de l'Université Nouveaux Horizons à Lubumbashi. L'établissement sélectif sur la base de critères académiques, spécialisé dans un domaine précis, recrute des candidats sans distinction *a priori* de leur milieu socio-économique d'origine, sur la base de leur niveau de connaissances. L'Université Mapon de Kindu au Maniema, qui est une université polytechnique, en est un exemple.

Peut aussi être distinguée une catégorie constituée d'établissements des « promoteurs », dirigés par leur fondateur qui exerce un pouvoir absolu, soit *discret* soit *visible* ; discret, lorsque le promoteur, sans apparaître physiquement, détient les rênes du pouvoir à travers

une personne qui lui est très proche pour la gestion financière, ainsi qu'à travers une structure bien organisée pour ce qui est de la gestion administrative et académique. D'autres promoteurs exercent à l'inverse leur pouvoir de manière visible, ostentatoire, frisant le culte de la personnalité. Ces établissements recrutent des candidats provenant de divers milieux socio-économiques.

Se détachent en outre *les établissements régentés par des Églises*, réputés parce que fondés sur des bases idéologiques religieuses aux valeurs reconnues par la société. Ces établissements, officiellement répertoriés comme confessionnels, se démarquent des institutions confessionnelles qui ne relèvent pas directement des Églises et peuvent être considérés comme établissements des promoteurs au pouvoir "discret". Fait partie des établissements régentés par les églises, toute institution d'enseignement supérieur privé qui a été créée par une Église, quelle que soit son obédience. Leurs dirigeants sont désignés par les structures hiérarchiques de l'Église dont relève l'IESP. Guidé par les valeurs idéologiques de son Église, l'établissement présente une certaine rigueur dont elle ne peut se départir et que lui reconnaît la société. Il recrute des candidats étudiants sans distinction d'origine socio-économique. Ces établissements s'efforcent de maintenir un certain niveau de qualité concurrentiel par rapport aux établissements du secteur public, pour favoriser l'insertion professionnelle de leurs diplômés. C'est le cas de l'université Catholique du Congo (UCC) ou de l'Université Protestante du Congo (UPC).

Enfin figurent les *établissements communautaires*, dont il faut préciser que le caractère communautaire qui motive leur création ne constitue pas une barrière d'accès aux ressortissants d'autres communautés et sphères géographiques.

Dans cette typologie, ces catégories ne sont pas exclusives. Un établissement peut avoir des caractéristiques combinant celles de deux catégories en même temps, comme en témoigne notre classification des IESP enquêtés pour les monographies, tel qu'indiqué dans le tableau 4. L'Université de la conservation de la nature de Kasugho, par exemple, est en même temps une institution de promoteur au pouvoir discret, et une IESP communautaire. L'Université Nouveaux horizons, est une IESP à la fois très sélective et onéreuse, et s'apparente aux établissements de promoteurs au pouvoir discret. L'Université Mapon à Kindu au Maniema est, elle, un établissement sélectif académique de par son orientation polytechnique, et en même temps une IESP de promoteur au pouvoir discret.

Tableau 4 : Classification des IESP enquêtés

Source : réalisé sur base de nos enquêtes

Établissement	IESP Sélective		IESP des promoteurs		IESP sous tutelle d'une Église	IESP communautaire
	Onéreux	Académique	Pouvoir discret	Pouvoir visible		
Université Bel Campus						
Université Révérend KIM						
Institut Supérieur d'informatique Programmation et Analyse						
Université du CEPROMAD						
Institut Supérieur des Sciences infirmières de Monkole						
Université Kongo						
Université Libre des Pays des Grands Lacs						
Université Progressiste des Grands Lacs et Institut supérieur des sciences infirmières progressiste des Grands Lacs						
Université de la conservation de la nature de Kasugho						
Université Évangélique en Afrique						
Centre universitaire de la paix						

Il est malaisé de distinguer ces établissements en fonction de l'origine socio-économique de leurs étudiants. Outre que les données sur ce sujet sont inexistantes, la majorité des IESP – exception faite des établissements sélectifs, forment des étudiants dotés de capital économique et culturel et des étudiants qui en sont dépourvus ; de même se côtoient en leur sein des étudiants des quartiers urbains centraux – en particulier à Kinshasa – et d'autres de quartiers périphériques, voire des étudiants venant des provinces ou territoires

reculés de leurs lieux d'implantations. Nous verrons toutefois dans quelle mesure elles participent ou non à la (re)production, à l'augmentation ou à la réduction des inégalités en lien avec les caractéristiques du secteur privé d'enseignement supérieur – en particulier la distribution territoriale des établissements, les conditions d'accès et de formation – et ses dynamiques. Avant cela, il est nécessaire d'envisager la question des inégalités en RDCongo de manière globale, à travers les différents indicateurs disponibles, et dans le domaine de l'éducation.

5. Aperçu sur les inégalités en RDC

5.1. Les inégalités socioéconomiques

Rien ne permet de penser que la RDC déroge à la règle universelle associant la pauvreté globale de la société et l'ampleur des inégalités socioéconomiques et d'accès à une sécurité d'existence et à des services de base. L'inégalité globale est très forte en Afrique (Cogneau 2007). En RD Congo, ces inégalités sont immenses en termes de revenus et de biens, le diagnostic de pauvreté, de privation et d'insécurité est l'un des plus sévères au monde. Toutes les données disponibles mettent en évidence le biais favorable au milieu urbain. Les extrêmes pauvres sont moins nombreux en ville qu'en milieu rural, tant en ce qui concerne leurs ressources monétaires que l'accès aux services sociaux de base. Mais les villes sont aussi majoritairement peuplées de populations dites « vulnérables » (Quibb, 2106).

De manière générale, la littérature scientifique sur les inégalités en République Démocratique du Congo est rare et pauvre. Les inégalités sociales sont difficiles à évaluer vu l'informalité massive des revenus, l'absence d'impôt sur les revenus formels et la quasi absence d'enregistrement du patrimoine. Celui des ménages privés est inaccessible au point que les auteurs d'un rapport spécial sur les inégalités proposent d'aborder les inégalités de patrimoine à travers des indicateurs de qualité des matériaux de construction d'habitation (PNUD, 2015).

Selon ce même rapport faisant référence à l'enquête 1-2-3 de 2012 : « La part du cinquième quintile le plus pauvre de la population comparée avec celle du premier quintile traduit une grande inégalité sur la répartition des revenus dans la population. En effet, les 20 % les plus pauvres des Congolais ne représentaient que 7,8 % de la consommation nationale en 2005 contre 43 % pour le quintile le plus élevé, c'est-à-dire les 20 % les plus riches » (PNUD, 2015, 117). Si la pauvreté monétaire semble, selon les données officielles, avoir reculé de 74 % à 65 % de la population de 2005 à 2015, rien n'indique que les structures d'inégalité se soient adoucies.

C'est moins l'inégalité que la pauvreté, qui est partout dénoncée depuis deux décennies. De deux tiers à 80 % des Congolais vivaient en-dessous des seuils de pauvreté de 2 \$. Dans une étude sur la pauvreté en République Démocratique du Congo, Ahmed Moumami note que ce phénomène n'épargne aucune province, même si certaines provinces sont plus affectées que d'autres (Ahmed Moumami, 2010, 10).

Moumami ajoute que, les disparités sont plus prononcées en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation a également été observée par l'enquête 1-2-3 qui a analysé l'incidence de la pauvreté entre 2005 et 2012 (INS, 2016, 101). Tous les indicateurs montrent que les populations rurales sont davantage touchées par la pauvreté, qu'elles bénéficient moins des ressources publiques que les populations urbaines et sont plus démunies à tous niveaux. A l'opposé, Kinshasa présente globalement des avantages considérables sur les autres villes, à presque tous les niveaux, en termes de revenus et d'accès aux services bien entendu, mais aussi en termes d'alimentation et de qualité de vie. « L'incidence de la pauvreté des individus en (termes de) conditions de vie est très élevée en milieu rural frôlant les 80 % contre 31 % en milieu urbain. Elle est par contre très faible à Kinshasa : 6,25 %, comparé à l'ensemble des milieux urbains » (SIC, Rapport d'enquête 1-2-3, 2012, p. 21). L'incidence de la pauvreté monétaire des ménages à Kinshasa est inférieure d'au moins 50 % à celle qui prévaut dans le plus grand nombre de provinces. Les ménages dirigés par des femmes n'y sont pas plus touchés par la pauvreté que ceux dirigés par des hommes, comme dans l'ensemble du pays

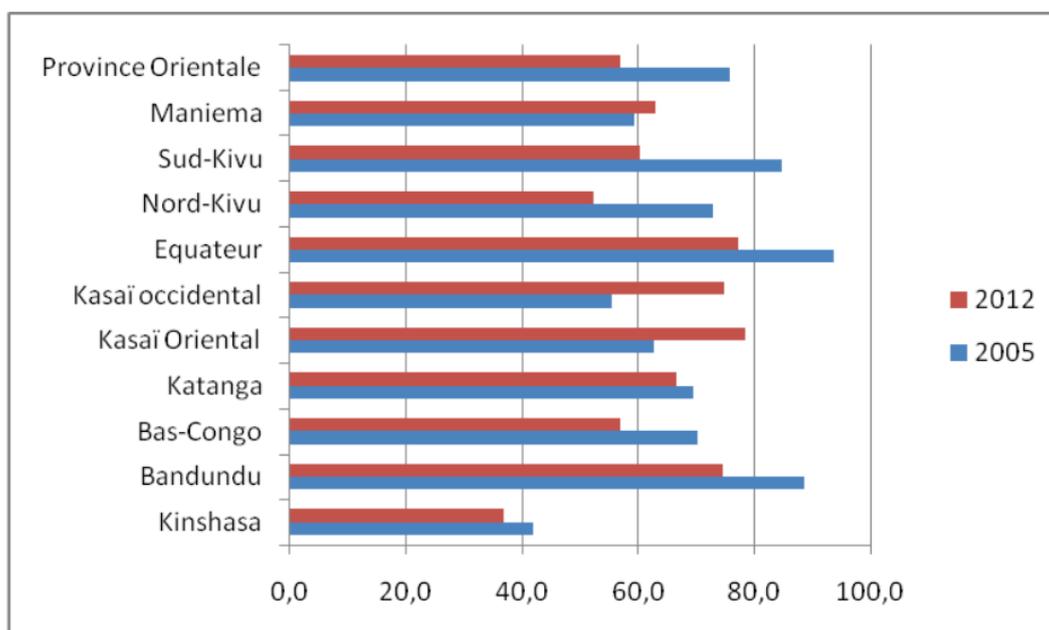
(Rapport d'enquête 1-2-3, 2012, p. 21). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par des femmes sont surtout urbains. En revanche, la pauvreté rurale frappe le plus durement les femmes des ménages informels, qui constituent l'immense majorité rurale.

La consommation est aussi un indicateur possible d'inégalité socio-économique. Le rapport entre la consommation des 25 % des ménages les plus riches (dernier quartile) et les 25 % les plus pauvres (premier quartile) est de 8,1 en RDC. La consommation par tête à Kinshasa est multipliée par un facteur variant de 1,7 à 3 par rapport aux autres provinces. Cependant, le rapport « riches-pauvres » est plus élevé dans d'autres provinces, comme la Province Orientale et le Katanga, qu'à Kinshasa, qui se situe sous la moyenne nationale du rapport (Rapport d'enquête 1-2-3, 2012, p. 130).

La classification des ménages selon l'origine principale des revenus montre donc que la fracture principale se situe entre le milieu rural (62,3 % des ménages en 2014) et le milieu urbain. Cependant, il faut croiser cette variable urbaine avec la variable formel/informel pour avoir une image plus fine : plus de 80 % des ménages informels ruraux sont pauvres. Les ménages d'agents de l'État (« ménages publics ») ne sont épargnés ni par la pauvreté monétaire, ni par la pauvreté mesurée par les conditions de vie. Leur dépense de consommation est largement inférieure à la dépense des « ménages privés formels » dont la consommation est la plus élevée dans le pays. Cependant, elle n'est que le double de la dépense de consommation du groupe le plus faible, « les ruraux informels », et elle n'est supérieure que de 25 % à celle des « inactifs ».

Graphique 6 : Niveau de pauvreté par province en 2005 et en 2012

Source : INS, 2014, p.101



Malgré le constat d'une certaine amélioration en termes de pauvreté entre 2005 et 2012, illustré par ce graphique — tout en étant contestée par certains experts (Marivoet, De Herdt, Ulimwengu 2019) —, les inégalités entre provinces demeurent. Elles se sont même accentuées entre certaines régions. Cette situation est mieux expliquée par l'analyse de l'incidence de la pauvreté.

Tableau 5 : Incidence de la pauvreté de 2005 et de 2012 selon le milieu de résidence et selon la Province

Source : INS, enquête 1-2-3 de 2005 et de 2012 (2014), p.101

Zone géographique	Incidence en %		Ecart
Urbain	61,8	60,4	-1,4
Rural	75,8	65,2	-10,6
Province			
Kinshasa	41,9	36,8	-5,1
Bandundu	88,5	74,6	-13,9
Bas-Congo	70,1	56,9	-13,2
Katanga	69,5	66,6	-2,9
Kasai Orientale	62,7	78,6	15,9
Kasai occidentale	55,4	74,9	19,5
Equateur	93,7	77,3	-16,4
Nord-Kivu	72,8	52,4	-20,4
Sud-Kivu	84,8	60,2	-24,6
Maniema	59,4	62,9	3,5
Province Orientale	75,9	56,9	-19
RDC	71,3	63,4	-8

Comme le note le rapport de l'enquête 1-2-3, la disparité du profil de pauvreté persiste entre les provinces, occasionnant le maintien des inégalités géographiques, voire même de vulnérabilité territoriale, comme l'illustrent les données sur la pauvreté monétaire en 2012, et dont l'incidence expose les individus et les ménages à plusieurs risques dans un pays dépourvu de protection sociale et de tout filet de sécurité sociale.

Tableau 6 : Pauvreté monétaire des ménages et des individus en 2012 (%)

Source : INS, Rapport Enquête 1-2-3 2012 (2014) p. 102.

Zone géographique	Ménages			Individus		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
Urbain	50,8	19,1	9,4	60,4	23,9	12,3
Rural	56,1	23	12,6	65,2	28,2	15,8
Province						
Kinshasa	25,9	6,7	2,5	36,8	10,5	4,2
Bandundu	66,2	26,3	14	74,6	31,3	17,1
Bas-Congo	45,8	14,1	5,9	56,9	18,8	8,2
Katanga	59,3	26,9	16,2	66,6	31	18,8
Kasaï Oriental	68,7	31,6	18,3	78,6	38,1	22,8
Kasaï occidental	66,3	29,1	16	74,9	34,7	19,7
Equateur	69,4	29,6	16	77,3	35,5	19,9
Nord-Kivu	43,7	15,3	7,3	52,4	19,5	9,8
Sud-Kivu	53,4	19,8	9,6	60,2	23,2	11,5
Maniema	52,9	18	8,2	62,9	23,4	11,2
Province	46,5	17,1	8,4	56,9	22,4	11,6
Ensemble	54,2	21,6	11,5	63,4	26,5	14,5

Les données d'enquête montrent que la perception de la pauvreté est massive, 3 personnes sur 4 s'estimant pauvres, y compris à Kinshasa qui est nettement moins pauvre. Cette pauvreté subjective n'épargne aucun groupe, même pas les professeurs de l'enseignement supérieur. La proportion de chefs de ménages considérant que « tout le monde est pauvre » ou que « la majorité dans l'environnement est pauvre » varie de 65 % (chez les plus nantis, soit les « ménages privés formels ») à 70 % parmi les chefs de « ménages inactifs » et les « ménages urbains informels ». Parmi les « ménages ruraux informels », 80 % estiment que cette pauvreté atteint « tout le monde » ou « la majorité ». Lorsqu'il s'agit d'évaluer la pauvreté des gens (et non d'eux-mêmes ou du pays), les répondants ne se trompent donc guère au regard des indicateurs de revenus monétaires, de consommation ou de conditions de vie.

Le rapport entre l'éducation mesurée par le diplôme obtenu déclaré et la pauvreté semble établi. Bien que 26,9 % des chefs de ménages détenant un diplôme supérieur sont considérés comme pauvres dans l'enquête 1-2-3, cette proportion est plus que doublée pour ce qui concerne les détenteurs d'un diplôme secondaire. Les indicateurs de pauvreté monétaires sont multipliés respectivement par 3 et par 4 entre les ménages dirigés par un diplômé du niveau supérieur et ceux dirigés par un diplômé du niveau secondaire. Parmi ces derniers, l'incidence de la pauvreté n'est guère plus basse que dans les ménages dont le chef ne dispose que d'un diplôme primaire (rapport enquête 1-2-3, 2014, p.104). Des chercheurs indiquent aussi que la pauvreté est de plus en plus liée à l'absence de diplôme et de diplôme supérieur en particulier (De Herdt & Marivoet 2017). Ces observations n'ont évidemment que peu de signification en milieu rural.

5.2. Les inégalités dans l'éducation aux niveaux primaire et secondaire

Le déficit d'analyses scientifiques concernant les inégalités dans l'éducation, en particulier dans l'éducation supérieure, est notoire. Les quelques analyses partielles (Banque mondiale 2005 ; INS, 2018 ; PNUD, 2015) sont focalisées sur l'accès général en primaire, sur les questions de coût et sur les questions institutionnelles. Certains auteurs se sont cependant intéressés aux inégalités de genre, à l'exemple de Matundu Mbambi et Faray-Kele, (2010) et de Laura Davis, Paola Fabbri et Ilot Mutaka Alphonse (2014).

Les données d'une enquête récente révèlent que, « malgré d'énormes progrès enregistrés en matière de scolarisation, l'objectif de l'universalisation de l'enseignement primaire reste à atteindre. En effet, les taux d'achèvement dans les temps requis sont estimés à 15,2 % au primaire et 7,8 % au secondaire et laissent entrevoir que beaucoup d'enfants en âge scolaire ne sont pas encore scolarisés. Le taux de transition du primaire au secondaire étant de 86,1 % (86,9 % pour les hommes contre 85,2 % pour les femmes), ce serait donc bien après le primaire mais avant le supérieur que les inégalités de condition joueraient le plus fortement en empêchant massivement les jeunes ruraux et urbains périphériques peu nantis d'achever le cycle et surtout, parmi ceux-ci les jeunes filles (E-Quibb 2018, p. 75).

Selon ce même rapport, « les principales raisons de la déperdition des enfants du système éducatif varient selon le niveau scolaire. Au niveau primaire, sont en cause les frais de scolarité trop élevés (61,9 %), la grossesse (10,4 %), l'échec ou l'abandon (10,2 %), la distance (5,4 %), la maladie ou le handicap (4,7 %), le travail (2,5 %), l'insécurité (0,2 %) et d'autres raisons (8,7 %). Au niveau secondaire, ce sont en particulier les frais de scolarité trop élevés (48,5 %), la grossesse (24,2 %), l'échec ou l'abandon (6,4 %), le travail (6,1 %), la maladie ou le handicap (1,9 %), la distance (1,6 %), l'insécurité (0,0 %) et d'autres raisons (11,3 %). La question des frais scolaire est de loin la première cause d'abandon. Importent aussi le mariage ou la maternité pour les jeunes filles en secondaire (Quibb, 2016).

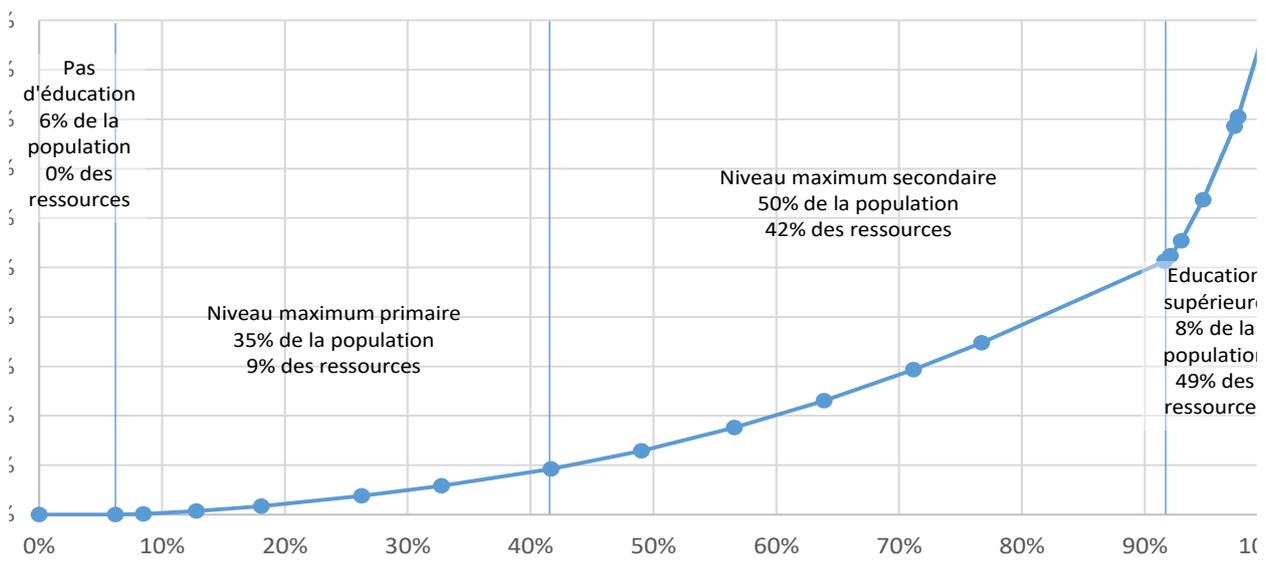
En RDC, les facettes de l'inégalité sont nombreuses. L'éducation est un champ où elles s'expriment de manière confuse et complexe. Globalement, l'accès s'améliore en termes relatifs, malgré une pression démographique considérable qui s'exerce du niveau primaire jusqu'au niveau supérieur. La réalité de la qualité et de l'iniquité est insondable au niveau des milliers d'écoles primaires quel que soit leur statut. Aucune éducation n'est gratuite, même la plus mauvaise. La relation entre la capacité de payer et la qualité de la formation de base est liée au fait qu'énormément de familles ne peuvent accéder ni payer les formations de meilleure qualité, mais aussi à une forme contraignante de « participation » : les frais scolaires sont exigés sous peine d'exclusion jusqu'au paiement. Le pouvoir théorique du client (l'élève, l'étudiant) est très inégal selon les écoles et est battu en brèche par l'arbitraire protéiforme du *state building* réel et l'entretien de diverses rentes (Mrsic Garac 2010).

Bien qu'il serait erroné de croire que les paiements directs constituent le seul facteur d'inégalités éducatives, la capacité à payer les frais scolaires et ce, de l'école primaire jusqu'à l'université, est évidemment un facteur essentiel. Il est difficile de comprendre comment ces paiements éducatifs peuvent être réalisés par les familles tant ils pèsent un poids considérable dans le budget des ménages. Selon les enquêtes 1-2-3, ils ne dépassent pas 5 % de leur budget. Nos enquêtes passées (2010) estimaient cependant les dépenses scolaires réelles plutôt à 10 % dans les ménages ayant plusieurs enfants en scolarité (Poncelet, André, Deherdt, 2010 et Mrsic Garac 2010). L'issue des tentatives récentes de limitation des frais scolaires est incertaine. Au sein du secteur officiel ou du secteur catholique, les précédentes avaient échoué (Poncelet, André, De Herdt 2010).

La revue des dépenses publiques du secteur de l'éducation réalisée par la Banque mondiale en 2015 révèle que les trois-quarts du total des dépenses de l'éducation sont financés par les contributions des ménages, l'État et les partenaires au développement ne finançant que le quart restant. En 2013, 73 % du budget total du secteur de l'éducation (2 184 millions \$) provenaient des ménages, 23 % de l'État et les 4 % restants des partenaires au développement (Banque Mondiale, 2015, 44).

Les dépenses publiques sont donc faibles et le financement de l'éducation est largement assumé par les populations. De surcroît, les premières sont aussi très concentrées au bénéfice des fractions sociales les plus éduquées. Selon De Herdt, en 2015, 54 % des ressources publiques en éducation étaient en effet appropriées par 10 % les plus éduqués, principalement via les dépenses salariales liées au salaire des Professeurs et personnels du secteur officiel de l'ESU. 41 % de la population scolaire titulaire, au plus, d'un diplôme d'éducation primaire, ne recevait que 9 % de la dépense publique d'éducation.

Graphique 7 : Une distribution inégale des dépenses d'éducation
Source : élaboré par Tom De Herdt (IOB Antwerp, 2015)



5.3. Enseignement supérieur et inégalités : à la recherche d'indicateurs

Quels rapports peut-on identifier entre inégalités d'origine familiale, de localisation, et de genre et l'enseignement supérieur en RDC ? Les développements récents de l'enseignement supérieur sont-ils portés par des structures d'inégalités de l'offre et/ou de la demande de formation supérieure ? L'enseignement supérieur congolais produit-il *ou consacre-t-il* des inégalités ? De quels types ? Est-il un facteur de la reproduction des inégalités ? Les réponses à ces questions sont nuancées. La problématique spécifique de l'Enseignement supérieur privé et sa capacité de réduire les insuffisances de l'enseignement officiel sous l'angle des inégalités seront discutées dans la partie suivante. Nous proposons ici de broser un cadre à une discussion de ces rapports entre enseignement supérieur et inégalités.

L'inégalité dans l'enseignement supérieur est infiniment moins documentée par des données d'enquêtes nationales que les inégalités au niveau primaire et secondaire. Les IES publiques n'enregistrent que peu de données familiales sur le profil des étudiants, hormis la profession des parents et l'origine en termes de districts administratifs. Les données administratives des IESP sont encore moins nourries et moins accessibles, excepté pour le sexe des étudiants. Dans beaucoup de cas, les mentions de professions des parents ne sont pas indicatives des réalités familiales et sociales des étudiants, encore moins de leurs ressources. Aucune information n'est disponible sur le patrimoine et les revenus des familles, et aucune publication relative à l'enseignement supérieur ne présente des données sociales sur les étudiants.

Pour de nombreuses raisons, il est également impossible de rapporter de manière systématique les réussites au diplôme d'État (qui conditionne l'accès au degré supérieur de l'enseignement). On ne peut donc évaluer l'importance du nombre de diplômés d'État qui n'auraient pas accès à une telle institution d'enseignement supérieur. Les données indirectes, comme nos enquêtes passées et celles ici présentées, nous conduisent à penser que ce nombre est relativement réduit si on admet que l'orientation dans l'enseignement supérieur ne suit pas de facto l'obtention du diplôme d'État. Le marché de l'emploi formel pour les diplômés du niveau secondaire est très limité, la logique dominante du client qui paie ses études depuis la première année est « d'aller jusqu'au bout et d'éviter de tout perdre », enfin l'imaginaire de la réussite sociale suppose d'obtenir un titre supérieur qui permet aussi d'augmenter « la capacité de sortir du pays ».

L'offre ne manque d'ailleurs pas pour les lycéens qui ont accès à des villes moyennes ou grandes où de nombreuses IES, à la différence des IES historiques, publiques ou privées, ont des tarifs variés, des exigences de performances (test d'entrée, mention au diplôme d'État) diverses, d'inégales capacités d'encadrement tout en cherchant à augmenter leur population étudiante.

À propos de l'échec qui produit retard et abandon et qui est considéré en Europe comme expression des inégalités, notre hypothèse a évolué en cours d'enquête et à mesure du recouplement des données. L'échec est fréquent dans les premières années des filières de masse de l'enseignement public et la quête incessante d'argent pour payer les frais divers y participe. L'échec serait moins (ou beaucoup moins) fréquent dans le secteur privé au vu des données de l'Annuaire statistique sur le redoublement et de nos entretiens. Cependant, il ne susciterait nulle part un abandon massif. Ainsi, le redoublement pédagogique ou administratif (en cas d'incapacité de payer ou de fournir des documents durant une année) est toujours possible. La réussite par « recours » (contre une note individuelle d'un enseignant ou note de délibération) est fréquente dans les institutions publiques. L'abandon, le piétinement ou l'interruption dans les IESP serait davantage dus à l'incapacité de payer les frais de scolarité, les frais « connexes » et autres « contributions de motivation ». C'est aussi le cas dans les institutions publiques, mais les exigences semblent moins négociables dans les IESP. Les mauvais payeurs sont exclus à des dates déterminées, et il fait peu de doute que, dans des IESP moins sélectives, les négociations peuvent aller bien au-delà de ces dates butoir.

Comme tel, l'accès à une IES quelconque pour les diplômés d'État ne serait pas un privilège social ou de genre. L'échec et l'abandon ne joueraient pas un rôle si important de sélection en référence à ces critères. La sélection a été réalisée en amont (obtenir le diplôme d'État) et dans le « choix » du type des établissements et plus particulièrement le type de filière dans le secteur public. La seule réserve à cette hypothèse concernerait la variable de localisation

car l'offre d'enseignement supérieur dans certaines villes et provinces nouvelles est très limitée. Or la possibilité de migrer à longue distance est limitée et le coût de transport quotidien est souvent dissuasif.

Les inégalités s'exprimeraient bien davantage dans l'orientation et la « qualité » de la formation. Comme nous le verrons, celle-ci n'est pas très strictement dépendante des frais d'étude, mais n'en est pas indépendante. Les universités publiques peuvent ainsi proposer des sections très inégales à des tarifs comparables. Beaucoup de tarifs moyens n'ont pas de réelle correspondance en termes de qualité ou de reconnaissance des titres.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les indicateurs d'encadrants/étudiants varient énormément et certaines filières très populaires sont incontestablement des impasses pour les étudiants (comme les relations internationales). D'autres offrent des opportunités professionnelles réelles comme l'agronomie ou la polytechnique, mais il serait illusoire d'y voir un accès privilégié en fonction des critères retenus pour la sélection, à l'exception des habitudes préférences liées au sexe : peu de filles en sciences agronomiques et en polytechnique, une majorité en sciences médicales, sociales et administratives et communication (Annuaire statistique de l'enseignement supérieur et universitaire, 2016).

6. Universités privées et inégalités

6.1. Inégalités territoriales : le poids central de la capitale

Nous avons signalé les différences très importantes en termes de pauvreté entre milieu urbain et milieu rural, non moins que la distribution très inégale des IESP. Si le Nord Kivu en compte 113 et Kinshasa 90, des provinces comme le Haut-Lomami, le Sud-Oubangui ou comme le Lualaba en ont respectivement 3, 2 et 6³⁰. Cette inégalité de l'offre se double d'une inégalité de profil des IESP en termes de qualité d'enseignement si l'on considère la proportion des IESP qui sont agréées parmi toutes celles que compte chaque province. En l'occurrence, 30,0 % seulement des IESP de Kinshasa ont ce niveau d'agrément, moins de 1 % de celles du Nord Kivu sont dans ce cas (0,8 %), aucune du Haut-Lomami ni du Sud-Oubangui ici cités n'est agréée. En revanche, 50 % de celles, peu nombreuses, du Lualaba le sont. Nous avons vu toutes les réserves qu'il convient de respecter au regard de cette classification officielle. Au demeurant, ces éléments nous permettent d'émettre l'hypothèse d'une double différenciation régionale des IESP – en termes de quantité et de qualité de l'offre des IESP –, en attente de considérer des indicateurs comme les frais d'inscription, les conditions de la formation à travers les enseignants, ou encore des barrières d'accès et de réussite comme le mérite académique.

Par ailleurs, depuis 2005, les taux de scolarisation primaire et secondaire progressent malgré la forte croissance démographique, même en milieu rural. Mais le marché de l'éducation est clairement un ressort de l'urbanisation, tant pour l'accès aux études que pour l'accès aux emplois formels (Banque Mondiale 2005, nos entretiens).

Une des particularités de Kinshasa dans le secteur de l'éducation est ainsi la sur-scolarisation relative qui croît à mesure des niveaux éducatifs. L'accès à l'éducation y est plus aisé en raison du grand nombre d'établissements et de la relative concurrence. La population de moins de 20 ans y est inférieure à la moyenne nationale et aux autres provinces. L'âge médian y est de 21 ans contre 16 ans en moyenne nationale. Cependant, le taux net de scolarisation au niveau supérieur serait de 24,3 % à Kinshasa, et la population kinoise n'ayant jamais été scolarisée serait de 4,2 % contre 14,9 % au niveau national et 23,2 % dans le Haut-Katanga par exemple, et bien davantage dans des provinces peu urbanisées et lointaines (Quibb 2016, p. 61).

Kinshasa présente ainsi des taux de scolarisation très supérieurs aux autres grandes villes qui sont elles-mêmes en meilleure position que le monde rural. La fréquentation primaire y est plus importante, en particulier pour les filles. Le taux de déperdition scolaire est aussi le plus bas à Kinshasa, au niveau primaire comme au niveau secondaire. Les résultats de l'EDS-RDC II 2013-2014 ont montré que « le TNS au niveau secondaire était beaucoup plus faible qu'au primaire, puisque 43 % seulement de jeunes de 12-18 ans l'atteignaient » (Quibb 2016, p. 35). Ce taux net est globalement beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (59 % contre 34 %). Dans les Provinces, il varie de 20 % à 60 %. Ce taux net est toujours plus élevé chez les garçons que chez les filles (49 % contre 37 % au niveau national).

³⁰ Voir tableau 2. Ces statistiques sont celles du dernier répertoire de la DESPri en 2018, elles diffèrent de celles de l'annuaire statistique 2015-2016.

En écho à notre hypothèse, c'est bien dans l'accès et le maintien au niveau secondaire que s'exprime le plus décisivement l'inégalité des destins scolaires, en lien avec les dimensions sociales mesurées par la pauvreté et l'informalité locales (mesurées par le biais urbain) et de genre.

La transmission scolaire intergénérationnelle et l'avantage éducatif tendent à s'amplifier d'une génération à l'autre, mais là aussi en particulier à Kinshasa. Selon l'enquête 1-2-3, la proportion de pères diplômés du niveau supérieur parmi la population âgée de plus de 24 ans y était de 20,4 %, soit le double des autres villes et le quadruple des zones rurales. Les fils de ces pères kinois diplômés du supérieur étaient eux-mêmes diplômés du niveau secondaire pour 52,5 %, et 25,2 % du niveau supérieur (Rapport enquête 1-2-3, 2014, P.45). Il semble donc que l'avantage de Kinshasa est de plus en plus affirmé et que la reproduction intergénérationnelle des diplômés supérieurs y est massive.

6.2. Les coûts de scolarité et l'excellence académique : des conditions différenciées d'accès aux IESP

Sauf rares exceptions, les frais d'inscription et d'étude formels sont supérieurs à 500 \$ par an dans les années de graduat (licence). Dans des IST privés, surtout des Provinces, ils sont plutôt de 150 \$ à 300 \$ avec majoration pour les années de recrutement et les années comptant des stages. Les tarifs sont cependant variables selon les établissements, selon les filières et les années, et selon les Provinces de localisation. Ils peuvent différer d'une implantation à l'autre au sein d'une même université. Les stages de dernière année notamment alourdissent les frais d'études répercutés sur les étudiants.

Dans quelle mesure les inégalités des frais de scolarité différents de ces établissements sont-elles génératrices d'inégalités d'accès dans ces institutions privées ? Commençons par présenter brièvement une échelle des coûts d'inscription et de scolarité, sur la base des frais appliqués par les IESP enquêtées.

Tableau 7 : Échelle des frais de scolarité des établissements enquêtés.

Source : réalisé par les auteurs à partir de nos enquêtes

Établissement	Frais selon le cycle ou filière						Total des frais		
	Inscription	Graduat	Licence	Médecine, Agronomie, Polytechnique, Architecture	Frais divers	Soutien extérieur	Graduat	Licence	Médecine, Agronomie, Polytechnique, Architecture
Université Bel Campus		700,00 \$	700,00 \$	800,00 \$					
Université Révérend KIM	50,00 \$	400,00 \$	450,00 \$	800,00 \$	50,00 \$		500,00 \$	550,00 \$	900,00 \$
Institut Supérieur d'informatique Programmation et Analyse	10 à 15	550,00 \$	550,00 \$		45,00 \$		605,00 \$	610,00 \$	
Institut Supérieur des Sciences infirmières de Monkole		860,00 \$				350,00 \$	1 210,00 \$		
Université Kongo		475,00 \$	475,00 \$	505,00 \$			475,00 \$	475,00 \$	505,00 \$
Université Libre des Pays des Grands Lacs		435,00 \$	435,00 \$	650,00 \$			435,00 \$	435,00 \$	650,00 \$
Université Progressiste des Grands Lacs et Institut supérieur des sciences infirmières progressiste des Grands Lacs		250 à 350	250 à 350				250 à 350	250 à 350	
Université de la conservation de la nature de Kasugho		320,00 \$	320,00 \$	320,00 \$			320,00 \$	320,00 \$	320,00 \$
Université Évangélique en Afrique		968,00 \$	968,00 \$	1 200,00 \$			968,00 \$	968,00 \$	1 200,00 \$
Centre universitaire pour la paix	20,00 \$		300 à 320	370 à 400	10 à 50		330 à 350	330 à 350	380 à 400

Si nous nous en tenons aux IESP enquêtées, les frais de scolarité dans le secteur privé oscillent entre 250\$ environ par an et 1.200 \$ en fonction des filières. Il n'est pas exclu de rencontrer dans certaines IESP provinciales et particulièrement en milieu rural, des établissements ayant des frais de scolarité plus bas (150 \$), compte tenu du pouvoir d'achat local. Notons cependant que les frais globaux sont estimatifs et méritent d'être précisés, à l'aune de la structure des frais indiqués dans le tableau suivant pour quelques filières de certaines universités privées.

Tableaux 8 (a et b) : Exemples de structure des frais d'études dans deux IESP (en \$ US)

Source : <https://www.upc.ac.cd/spip.php?article36>

Université Protestante du Congo (Kinshasa)		
1. THEOLOGIE, FASE*, DROIT		
1.1 CLASSE DE RECRUTEMENT	ETUDIANT NATIONAL	ETUDIANT EXPATRIÉ
Frais d'études	\$ 730	\$ 1460
frais carte d'étudiants	\$ 10	\$ 10
Mutualité étudiante	\$ 10	\$ 10
Mutuelle de Santé	\$ 40	\$ 40
TOTAL	\$ 790	\$ 1520
1.2 CLASSE MONTANTE		
Frais d'études	\$ 630	\$ 1260
frais carte d'étudiants	\$ 10	\$ 10
Mutualité étudiante	\$ 10	\$ 10
Mutuelle de Santé	\$ 40	\$ 40
frais de réinscription	\$ 10	\$ 10
TOTAL	\$ 700	\$ 1330

* Fase : Faculté d'administration des affaires et des sciences économiques

Université Évangélique en Afrique (Bukavu)							
MEDECINE (en \$ US)							
<i>Description</i>	G1*	G2	G3	D1*	D2	D3	D4
Inscription au rôle	30	30	30	30	30	30	30
Inscription session	30	30	30	30	30	30	30
Aptitude physique	10						
Dépôt du dossier	20						
Minserval	418	483	538	738	885	885	970
FPEN	5	5	5	5	5	5	5
Construction	40	40	40	40	40	40	40
REelevé	10	10	10	10	10	10	10
FRS carte/bibliothèque	20	15	15	15	15	15	15
Commande diplôme			50				100
TOTAL	583	613	718	868	1015	1015	1200

G* : Graduat – D* = Doctorat en médecine

Comme le montrent les tableaux, certaines universités privées exigent d'autres frais que les frais de scolarité. Ces frais peuvent couvrir les coûts d'inscription ou de réinscription, d'enrôlement, de laboratoire, d'encadrement des stages etc. En moyenne, mille dollars par an est le tarif de scolarité de l'Université Catholique du Congo sise à Kinshasa, mais cette somme est censée couvrir tous les frais d'inscription, d'étude et autres frais dit « connexes » qui peuvent doubler le coût réel dans des universités publiques. Il est de 800 \$ par an à l'UPC, autre université confessionnelle historique de la capitale. Ces tarifs sont très élevés et inaccessibles à l'immense majorité des familles, mais le coût réel estimé par (et avec) les étudiants d'IES privées et publiques de Kinshasa varie de 300 \$ à 600 \$ par an. A titre de comparaison et en prenant en compte les frais divers en surplus des frais de formation proprement dits, le coût des études dans des institutions publiques varie de 200 à 500 \$. Cependant, ces dernières appliquent d'autres frais, officialisés sous la dénomination de « frais connexes », et d'autres opaques relevant des diverses formes de marchandisation. L'étudiant paie ainsi l'essentiel des services pédagogiques sous forme de « Minerval » (coût d'inscription) et de frais divers, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, mais aussi toutes les prestations et services pédagogiques ou administratifs sont payants. Certains parmi ces « services à l'acte » sont payables à une composante universitaire (faculté, département ou service transversal), d'autres le sont directement aux « dispensateurs » (professeurs, assistants, agents). Une troisième variété de frais est mixte, comme l'achat des supports pédagogiques (« syllabi »), l'achat de tous les formulaires, la passation des tests d'entrée, les TP/TD, l'accès aux procédures de recours, l'accueil en stage, les examens, les jurys de fin d'étude, la fabrication des diplômes et leur reconnaissance officielle, etc.

Cette échelle des frais de scolarité de certaines IESP (tableaux 8), est impressionnante. Selon les témoignages des différents enquêtés, ces IESP seraient ouvertes à toutes les couches socioculturelles et économiques de la population. La présence dans ces établissements de certains étudiants venant des milieux modestes ne peut cependant pas faire penser à l'absence de barrière économique. Ainsi, nous pouvons émettre l'hypothèse que les étudiants des milieux modestes qui parviennent à contourner ces barrières d'accès au recrutement, mobilisent d'autres capitaux pour y parvenir. Ces derniers seraient à rechercher dans des formes complexes d'entraide que déterminent d'une part, des réseaux familiaux et de patronage; et d'autre part des réseaux caritatifs des églises ou d'autres organisations charitables.

Encadré 4 – Jugement des étudiants sur l'inégalité/inégalité versus injustice vécue

Au niveau des parcours étudiants dans les IES, c'est davantage l'injustice vécue dans les relations avec les professeurs et l'institution que l'inégalité des capitaux familiaux d'origine ou les effets du patriarcat, qui est évoquée et/ou dénoncée.

En matière d'enseignement supérieur, le mot « pauvre » est repoussé autant par les fractions défavorisées (deux tiers au moins de la population congolaise est privée de services de base et d'alimentation suffisante) que par les fractions privilégiées. Les conditions sociales et économiques différentes d'accès à l'enseignement supérieur ne sont reconnues ni par les acteurs, ni par les étudiants comme des facteurs d'inégalité.

Aucune équivalence n'est posée dans la culture des universitaires, et n'est d'ailleurs justifiable, entre enseignement privé et privilèges de classe sociale. Or, les montants et exigences des paiements individuels rendent l'accès à l'enseignement supérieur (privé comme public) presque inconcevable pour la majorité des familles congolaises et les chiffres montrent que l'enseignement supérieur reste le fait d'une petite minorité de jeunes, le taux brut de scolarisation supérieure restant faible. Des données complémentaires devraient être produites et exploitées tant sur le plan des indicateurs objectifs que des représentations.

Les opinions des quelques étudiantes et étudiants enquêtés corroborent implicitement l'existence d'inégales conditions d'accès et de succès. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, le souci permanent de la majorité d'entre eux est de disposer à temps des moyens financiers pour s'acquitter des frais de formation et des frais divers qui jalonnent le parcours d'étude jusqu'au diplôme. Les IES concèdent le plus souvent quelques fractionnements et délais, mais très exceptionnellement des réductions. Les conditions de ces facilités sont parfois très ambiguës, comme lorsqu'elles privilégient les représentants et délégués des étudiants, plaçant ces derniers dans d'inégales conditions de parcours que leurs collègues. Les étudiants dénoncent systématiquement la hauteur des frais et manifestent le souhait :

« Que l'Etat diminue les taxes exagérées pour les universités privées, afin qu'elles réduisent à leur tour ce qu'elles nous demandent comme frais académiques » ;

« Que l'Etat règle les frais académiques dans les privés, car certains de nos collègues ont dû interrompre leurs études à cause de ces frais. Ici nous payons 840\$ et celles de 3^{ème} payent 1200\$ ».

Les responsables enquêtés, eux, ne cessent de mettre en avant la diversité de recrutement des étudiants qui proviendraient de milieux sociaux variés et soulignent avec force également la présence croissante de filles et la diversité ethno-régionale, tout en se référant de manière récurrente aux instructions du Ministère de tutelle pour rejeter toute forme d'inégalité d'accès.

« La majorité des étudiants proviennent des parents œuvrant à la fonction publique dont le revenu est relativement modeste » ;

« Ici chez nous, nous donnons la chance à toutes les filles d'être inscrites, nous acceptons les filles de toutes les sections, même celles qui viennent des provinces »;

« Pour nous, ce sont les conditions requises qui comptent, les conditions fixées par le Ministère. Ne pas tenir compte de ces critères serait un rejet d'une catégorie de la population. En mettant tout le monde sur le même pied d'égalité, c'est-à-dire le respect strict des critères » ;

« Nous inscrivons les étudiants qui nous viennent de tous les milieux. Le constat est que nous avons plus d'étudiants des familles démunies au vu du nombre important de demandes de dérogations dans l'échelonnement du paiement du Minerval. Pourtant, dans l'imaginaire des gens, le sens élevé d'organisation de notre université fait croire que n'y accèdent que ceux qui proviennent des familles aisées de la ville ».

Partout, les autorités tentent de systématiser la « chasse » aux étudiants, soit l'exclusion temporaire de ceux qui ne « complètent » pas le paiement des frais aux moments voulus. Les propos ci-dessus d'un étudiant d'une université privée de la capitale sont emblématiques.

Aucune IESP enquêtée n'a cependant accepté de nous donner des informations statistiques ou administratives crédibles. Elles n'en disposent pas dans certains cas, ou préfèrent les cacher pour éviter une trop forte ponction via les « quotités ». Elles n'enregistrent rien quant à l'origine familiale de leurs étudiants.

Si quelques établissements privés « élitistes » peuvent pratiquer un haut niveau de Minerval (750 à 1000 \$/an) et sélectionner les étudiants à l'entrée également sur des bases d'excellence au Diplôme d'État et au concours d'entrée, la plupart des IESP de promoteurs sélectionnent peu. Les établissements que nous avons considérés comme sélectifs organisent des concours d'entrée pour tous les candidats indépendamment des notes obtenues au diplôme d'État, les autres Établissements se soumettant aux critères édictés par les instructions ministérielles. Pour l'année académique 2019-2020, l'instruction n° 021 stipule à ce sujet que « Les inscriptions des candidats étudiants des classes de recrutement (anciens et nouveaux Diplômés d'État) (...) doivent s'opérer conformément aux prescrits de l'Arrêté ministériel n° 127/MINESU/CABMIN/MML/CI/KT /2010 du 10 juillet 2010 (...) fixant les conditions d'admission aux études à l'Enseignement Supérieur et Universitaire : 60 % et plus : admission sur titre ; 50 à 59 % : admission sur concours. »

La réussite au diplôme d'État avec au moins 60 % ne constitue cependant pas, dans les faits, une garantie des compétences de base acquises au niveau secondaire. Des facultés des IES publiques ajoutent elles-aussi des critères filtres complémentaires : examens d'entrée, concours, mentions au diplôme d'État, notes obtenues dans certaines matières au niveau du secondaire.

Même en tenant compte des filières, la catégorisation des IESP ne peut être mobilisée pour une explication systématique des inégalités dans l'enseignement supérieur privé en RD Congo. Dans le cadre d'un programme qui se veut national, les écarts de qualité les plus

importants ne sont pas entre filières mais au sein des mêmes filières, selon l'établissement. De nouveau, il faut noter qu'en dehors de niches professionnelles précises, les différences de qualité traversent l'opposition public-privé. Il est illusoire de caractériser le privé en bloc. Si un tiers ou 50 % des IES privées ne semblent pas ou sont difficilement viables (Enquête de viabilité 2011), certains établissements proposent des programmes de formations, des conditions d'accueil et d'encadrement de qualité au moins équivalente aux principaux établissements officiels historiques

6.3. Le corps enseignant : une donnée clé pour la compréhension des conditions d'étude

La particularité des établissements privés est d'avoir relativement peu d'enseignants et d'être dépendants fortement de ceux du secteur public, en particulier en ce qui concerne les professeurs. Il y a plusieurs raisons à cela. Les soutenances de thèses ont été rares entre 1990 et 2005, au plus profond de la crise d'effondrement de l'État. Depuis la « reprise » (2005-2010), Les soutenances locales de thèses ont repris progressivement mais relativement peu d'étudiants sont allés à l'étranger pour acquérir une formation doctorale ou pédagogique au cours des quinze dernières années. Enfin, les formations doctorales dans le pays sont en nombre limité. Un petit nombre d'IESP viennent de se voir reconnaître la faculté d'organiser des formations de troisième cycle et pourraient donc délivrer des diplômes de Doctorat. Lors de nos enquêtes, bien des questions restaient cependant posées quant à la composition des jurys et aux règles académiques. En somme, le référentiel académique (carrières, programmes officiels, organisation académique) tel qu'il a été façonné par l'histoire récente s'est imposé à tous les acteurs de l'enseignement supérieur et a répondu partiellement à la demande passée de cet enseignement. Ses adaptations en termes de paiement direct des usagers, de re-confessionnalisation, d'hybridation public-privé qui ont nourri des logiques de rente et une sorte d'industrie politico-académique n'ont pas été porteuses de transformations de fond au plan pédagogique.

Comme on l'a vu, les IESP ont joué un rôle d'amélioration de l'accès dans les limites du référentiel académique et pédagogique hérité qui a été très peu mis à jour. Mais ce référentiel ne semble apte à relever ni le défi démographique qui s'annonce, ni le défi d'une qualité et d'une équité minimales. En effet, l'adoption générale par le secteur de l'enseignement supérieur du référentiel RH des universités publiques – qui fait de la thèse l'élément clé de l'entrée dans la carrière académique et de la valorisation des compétences académiques – accorde une rente de position à un petit nombre de Professeurs, en particulier les professeurs titulaires (Professeurs Ordinaires en poste dans les universités historiques publiques et les ISP de première génération). La présence de quelques Professeurs Ordinaires, à tout le moins parmi les professeurs visiteurs, est indispensable à la crédibilité publique des IESP.

La disparition de fait du régime de retraite élargit le bassin de recrutement des professeurs-visiteurs nationaux. La question de la viabilité des IESP ne disposant pas ou très peu de personnel « propre » est cruciale car elle pourrait devenir un élément décisif si une politique d'assurance qualité minimale était mise en œuvre. Beaucoup d'IESP importantes ou d'envergure moyenne ne disposent d'aucun professeur ni d'assistant « propres », mais de dizaines de professeurs-visiteurs. Les données officielles relatives au nombre d'enseignants dans les IESP sont douteuses car ils sont déjà sans doute comptabilisés dans le secteur public. Il faut donc considérer que les chiffres officiels portant sur les enseignants des IESP portent principalement sur les enseignants qui interviennent dans le secteur privé. Les IESP

ont des positions différentes sur cette question clé des « professeurs propres ». Certains dénie toute légitimité à cette notion au nom du réalisme et d'une évaluation pratique. Les principales IESP confessionnelles essaient pour leur part de stabiliser un corps académique propre minimum dans leurs filières historiques ou à caractère identitaire (par exemple, en théologie, droit canon, etc.) et complètent le dispositif par quelques « assistants propres » (voir plus haut l'encadré n°2 sur l'ISSI). Plus généralement, elles tentent d'encadrer les prestations des visiteurs et d'en limiter la charge horaire. Or, dans beaucoup d'établissements moins reconnus, des professeurs à temps plein représentent en effet un coût considérable³¹. Les rares professeurs qui sont nommés dans les IESP peuvent solliciter une reconnaissance officielle de leur titre par le Ministère via la Commission officielle. Dans ce cas, « le risque est cependant réel qu'ils cherchent à être recrutés ensuite dans le secteur public, pour assurer leurs arrières ; ce qui réduirait leur disponibilité ou augmenterait le risque de les voir quitter » (un professeur de l'UNIKIN). Une politique de « professeurs propres » est donc périlleuse pour les IES privées, aussi bien pour des raisons financières que pour des raisons d'encadrement. Les propos d'étudiants et des agents administratifs et de direction d'IESP font échos à ces différentes dimensions au sujet des enseignants :

« Le recours aux professeurs visiteurs est mauvais. Une université doit avoir ses propres professeurs pour bien assurer les enseignements » (un agent administratif).

« Nous manquons des professeurs. Ce sont toujours des assistants qui donnent cours dans notre université » (un étudiant).

« Les enseignants sont bons, sauf que ceux qui proviennent de Kinshasa ont peu de temps. Nos mémoires sont même dirigés à distance. De fois on ne sait pas discuter avec le Directeur qui arrive la veille de la soutenance » (un étudiant).

« Les professeurs visiteurs ne donnent pas bien les enseignements car les cours de 60 heures qu'ils dispensent dans leur université public d'origine, ils les donnent en 8 heures, voir 4 heures » (un étudiant).

« Notre université recrute des assistants en nombre important pendant qu'elle est incapable de les satisfaire financièrement » (un assistant).

« Les assistants qui nous donnent cours, ont terminé ici même dans notre université. Et donc ils ne sont pas compétents. La plupart de ces assistants ne maîtrisent pas les cours qu'ils dispensent et ne savent même pas les expliquer » (un étudiant).

« Dans notre université nous n'avons aucun professeur. Tous les cours sont assumés par des assistants et des chefs de travaux, du reste de mauvaise qualité » (un étudiant).

³¹ Dans les IESP, les frais d'inscription et d'étude sont directement payés aux institutions et ne font pas l'objet de négociations comme dans les IES publiques où il existe des associations syndicales. Comptant un personnel extrêmement limité, les IESP n'offrent aucun espace aux associations syndicales.

Certaines universités privées recrutent des vacataires ou quelques rares professeurs qualifiés à temps partiel afin de répondre aux lourdes critiques des étudiants quant à l'absence de professeurs et à la présence de nombreux enseignants ne disposant d'aucun titre supérieur à la maîtrise.

« Dans notre université nous tenons beaucoup à la qualité des enseignements. Raison pour laquelle nous ne recrutons que des détenteurs d'un doctorat pour dispenser les enseignements » (un responsable).

« Nous faisons en sorte que notre université puisse disposer d'au moins 80% de ses enseignants à temps plein, si nous en réunissons les moyens » (un responsable).

« Dans notre université, il n'y a que trois enseignants qui sont permanents. 98 % de nos enseignants viennent d'ailleurs, principalement de Kinshasa » (un responsable).

6.4. Sélection et suivi des étudiants dans leurs parcours universitaires

Il n'existe plus aujourd'hui aucune forme de soutien public à l'étudiant, si ce n'est quelques rares facilités concédées individuellement à ceux qui sont particulièrement brillants et/ou « nécessaires » (terme le plus fréquemment utilisé dans le langage des universitaires).

En l'absence de toute politique publique en rapport avec ces questions d'inégalités en éducation, quelques établissements d'enseignement proposent des actions très ponctuelles et limitées pour faire face aux inégalités et éviter les différenciations sociales. L'université KIM accorde une réduction de 50 % des frais de scolarité aux étudiants performants pour les encourager à travailler davantage. L'Université Évangélique en Afrique de Bukavu organise des travaux rémunérateurs pour lesquels les étudiants en précarité sont éligibles en priorité, afin de leur procurer un revenu compensateur d'une partie de leurs frais de scolarité. Le choix de ces étudiants se fait sur la base des enquêtes auprès de leurs familles et de leurs connaissances pour vérifier leur degré de précarité. L'Université pour la conservation de la nature de Kasugho à Goma accorde à tous les étudiants originaires de Kasugho, des bourses d'études directement versés à l'institution pour le compte des frais de minerval. Cette université ayant un statut communautaire était implanté dans la réserve de Kasugho dans le territoire de Beni-Lubero dans la province du Nord-Kivu, pour stimuler les jeunes de la contrée aux études universitaires. Suite à l'insécurité que ne cesse de connaître la région, elle a dû déménager à Goma en s'ouvrant à tous ceux qui désiraient y étudier tout en maintenant une faveur pour les étudiants provenant de Kasugho, le recrutement de ces derniers se faisant à Kasugho même, la bourse étant conditionnée par la preuve de l'acceptation d'une famille d'accueil à Goma. L'Institut Supérieur des Sciences Infirmières de Monkole offre des bourses à toutes ses élèves, grâce au concours de certains de ses partenaires. L'Université du CEPROMAD, dans sa stratégie de recrutement, accorde des micro-crédits à des femmes du petit commerce conditionnant leur octroi par l'inscription de leur enfant à ladite université ou aux écoles secondaires et professionnelles rattachées à cette dernière.

De nombreuses IES privées sont ouvertes à toutes les catégories d'étudiants pour autant qu'ils paient leurs frais de minerval. L'Université Révérend KIM possède deux campus dans deux milieux différents. L'un dans une commune proche des communes habitées en

moyenne par des ménages à revenus approximativement élevés, et un autre campus dans une commune habitée par des ménages à faibles revenus. Pour les mêmes filières d'études organisées dans les deux campus, les frais de scolarité sont légèrement plus élevés dans le premier campus, comparativement au dernier campus. Cependant l'accès aux deux sites universitaires ne tient pas compte du milieu social des étudiants, et moins encore n'est exclusif selon ce critère. Les enseignants pour les deux campus étant pratiquement les mêmes, il ne semble pas y avoir de différence de qualité entre l'un et l'autre établissement, et pas davantage de différences de conditions d'accès, de même que des conditions d'études. Les deux campus sont dotés des infrastructures de même type dans les deux sites différents en vue de les rapprocher des jeunes des deux milieux différents.

Faute de données systématisées, et en écho à nos propres enquêtes, la production des inégalités par le secteur privé d'enseignement supérieur s'avère ainsi malaisé ; les barrières sociales ou économiques dressées ou respectées par le IESP demeurent floues, hormis dans le cas où, comme dans les Institutions confessionnelles, ces barrières semblent en effet attachées à la nature et au statut même des institutions, et conditionner le maintien de leur position dominante, dans le champ de l'enseignement supérieur, en général et privé en particulier. Ces barrières sont d'autant plus floues que les IESP non sélectives — ni d'un point de vue financier, ni d'un point de vue académique et méritocratique, luttent sur trois fronts : la reconnaissance de l'État à travers l'agrément et la prise en compte de leurs charges financières, la solvabilité de leurs clientèles peu dotées en capital économique, et la concurrence avec les autres IESP locales, voir nationales.

Les relations entre un type de filière précis, à l'exception des filières courtes professionnalisées et très féminisées des IST et les trois variables que nous avons retenues (inégalités d'origine familiale, de genre et de localisation), apportent à ce sujet un éclairage complémentaire. Des spécialisations comme l'infirmerie ou l'enseignement sont directement en prise avec de demandes fortes du marché, tandis que d'autres espèrent l'être : développement rural ou traduction par exemple. Beaucoup de diplômés des universités locales ont une formation incomplète et ne bénéficient que d'une reconnaissance locale. Les détenteurs de diplômes de type court (IST) ne peuvent rien valoriser ultérieurement pour poursuivre dans les établissements publics, et pas davantage dans les universités privées, en raison du référentiel largement partagé qui est peu propice à la mobilité et à la transférabilité des crédits. Certains tentent pourtant de « reprendre » dans un établissement plus reconnu ou même à l'étranger (Europe, USA et RSA) où de nombreuses familles urbaines de classe moyenne ont des membres installés. Les conditions de valorisation des diplômes des IESP sont très variables et peu accessibles. A ce niveau, les diplômés des institutions officielles conservent un relatif avantage.

Autrement dit, les inégalités ne résideraient pas uniquement dans les conditions d'accès aux IESP, ou de formation en leur sein, que dans la reconnaissance de leurs formations sur le marché du travail.

6.5. L'insertion professionnelle : une valeur de différenciation des IESP ?

Interrogés sur la qualité de la formation dans leurs institutions respectives et de la valeur de leurs diplômes, les différents acteurs d'IESP que nous avons rencontrés nous ont témoigné ce qui suit :

« Les lacunes acquises au secondaire sont un sérieux problème qui se pose sur la qualité des étudiants. Il y a ceux-là qui sont incapables d'écrire une petite lettre en français » (un enseignant).

« Ceux qui terminent chez nous se défendent bien dans les entreprises où ils sont engagés » (un responsable).

« Les diplômés de notre institution sont de bonne qualité, car ils sont appréciés dans tous les lieux qu'ils fréquentent; ils s'expriment bien » (un étudiant).

« La société se fait une bonne illusion de notre institution car partout où nous effectuons notre stage, nous sommes bien accueillis » (un étudiant).

« Nous poursuivons comme objectif d'améliorer davantage la qualité des enseignements afin de se mettre au même niveau que les autres universités du pays et pourquoi pas d'ailleurs » (un responsable).

« Les diplômés de notre université se débrouillent bien dans le monde professionnel. Ils sont facilement embauchés et sont bien cotés là où ils travaillent » (un responsable).

« Nos étudiants sont les meilleurs, parce que nombreux sont des fonctionnaires. Nous avons un enseignement de qualité dans notre institution. Nous sommes presque au-dessus des universités de la place parce nous ajoutons le cours de marketing dans notre formation » (un responsable).

« Nos diplômés sont très performants. Ils sont sollicités sur le marché d'emploi » (un responsable).

« La qualité des diplômés de (notre université) est bonne parce qu'ils se défendent bien dans la société et dans le monde des entreprises. Les félicitations qui nous parviennent de part et d'autre sont un bon indicateur d'évaluation de la qualité de nos diplômés » (un responsable).

Il ressort clairement, à quelques rares exceptions près, que toutes les IESP enquêtées affirment la bonne qualité de leurs institutions ou de leurs diplômés. Cependant, certains enquêtés étudiants sont plus mesurés dans leur appréciation de la qualité de leur formation, en reconnaissant que celle-ci était sujette à discussion au vu des difficultés d'insertion professionnelle :

« La majorité de nos diplômés sont des incompetents. Ils n'arrivent pas à bien défendre leurs diplômes » (un étudiant).

« La qualité est moyenne, parce que d'autres diplômés ont peur de trouver un emploi. Ils sont incapables de défendre leurs titres » (un agent administratif).

« Il faut une considération des diplômes délivrés par les universités privées quant à ce qui concerne le marché d'emploi à l'administration publique. L'administration publique ne favorise que les diplômés qui terminent dans les universités publiques ».

« Que l'Etat recommande à l'administration publique de reconnaître nos diplômes et qu'elle ne marginalise pas ceux qui terminent dans les universités privées ».

Les acteurs enquêtés dans toutes les institutions privées d'enseignement supérieur de notre échantillon pointent la qualité de leur formation ou de leur institution, ce qui déterminerait dans une certaine mesure la question des inégalités en rapport avec le maintien de l'étudiant dans son parcours de formation dans l'établissement, et de son insertion professionnelle à la fin de son cursus académique, comparativement à la situation dans les universités publiques. Cependant, l'autosatisfaction manifestée par bon nombre d'enquêtés sur la bonne qualité de leurs institutions respectives nous conduit à nous interroger sur le sens réel qu'ils donnent à cette notion de qualité. Elle est présentée pour certains par le fait que l'un ou l'autre étudiant de l'institution privée occupe une fonction ou un statut important dans la société. D'autres mettent en avant la réussite de certains de leurs étudiants à des tests d'emploi organisés spécifiquement pour les diplômés des IESP. D'autres encore, la sollicitation dont leur établissement fait l'objet dans le marché local de l'emploi.

Cette situation apparaît paradoxale et semble participer à la production et au renforcement des inégalités par certaines IESP, dont le niveau de formation ne semble pas être un gage d'insertion professionnelle. Les étudiants recrutés par et dans ces institutions passent possiblement à côté d'une bonne formation dans des universités publiques ou privées de renommée. Ils ont peu de chances de valoriser leurs acquis et leur diplôme pour leur insertion professionnelle. A force d'opérations de *marketing* vantant leurs mérites, ces IESP recourent à des personnes ressources n'ayant ni les qualités, ni l'expertise et moins encore les compétences pour dispenser des enseignements reconnus comme étant de qualité (des licenciés, voire des gradués dans des instituts supérieurs techniques ou pédagogiques). Les « diplômés » de telles institutions ne pourront jamais, sauf à de très rares exceptions près, être concurrentiels sur le marché de l'emploi face à leurs collègues issus d'IES aux normes académiques d'excellence.

Aucune donnée de suivi des diplômés n'est disponible en RD Congo. Les seuls critères d'évaluation de possibilités différenciées d'insertion professionnelle selon l'IESP fréquentée sont donc tirés des enquêtes auprès des étudiants, comme des personnels des IESP. Mais les données précédentes suggèrent un mécanisme de (re)production d'inégalités. A tout le moins, celles que nous avons réalisées font état d'un triple clivage au bénéfice ou au détriment des étudiants : le fait d'étudier dans une institution publique ou privée "reconnue" et sélective, d'une part ; celui d'étudier dans une telle institution sélective ou une autre, de formations de faible qualité et aux débouchés professionnels incertains; enfin le fait d'être formé dans une institution de type professionnel, aux débouchés apparemment assurés, comme en sciences médicales, ou dans une institution aux formations moins reconnues sur le marché du travail. La valeur du diplôme n'est pas qu'il soit reconnu officiellement par les instances compétentes, mais que celui qui le détient sache effectivement le défendre lors des opportunités d'emplois qui se présentent.

Si, comme l'ont mentionné certains étudiants enquêtés, les diplômés des IESP accèdent difficilement au marché d'emploi de l'administration et des entreprises publiques, le secteur privé des entreprises montre un réel intérêt pour les diplômés de certaines IESP. On ne peut dès lors affirmer que tous les diplômés des IESP font face à un même déficit en matière de perspectives d'insertion professionnelle. Beaucoup sont cependant devant une impasse probable. Comme nous l'avons dit, l'enseignement secondaire est à ce sujet particulièrement important au regard des trajectoires des étudiants, qu'il semble conditionner avant tout.

Conclusions

Nous avons largement souligné les enjeux de la distinction entre enseignement supérieur public et enseignement supérieur privé qui se nouent autour de ces termes et de leur opposition dans le cadre d'un état « post-démisionnaire » qui systématise la pratique concessionnaire jusqu'aux corps de la fonction publique dont le statut se redéfinit et dont les frontières s'estompent. Au fond, une large partie de l'enseignement supérieur existant de fait (près d'un quart des IESP en 2015) illustre la dimension *d'illegibility* ou d'invisibilité du fonctionnement concessionnaire massif dans l'ensemble du domaine de l'éducation.

« Inégalité », un des mots clés du programme de recherche « Enseignement supérieur privé et inégalités » (« ESPI »), n'a pas exigé moins d'attention critique et de confrontation avec les idiomes et répertoires sociopolitiques locaux. L'approche sociologique classique des relations entre l'inégalité des conditions socioéconomiques des familles et l'inégalité des titres et capitaux scolaires n'est pas, en RDC, spontanément partagée, ni considérée comme légitime et politiquement pertinente.

Dans un contexte de pauvreté socio-économique massive et profonde dans lequel l'enseignement supérieur accueille moins de 8 % d'une génération, la problématique des inégalités est subordonnée à trois priorités qui ne sont pas perçues comme contradictoires : améliorer l'accès général en « donnant à tout jeune Congolais l'opportunité d'étudier » ; « retrouver un niveau décent de formation ; enfin, « retrouver quelques foyers d'excellence dans le pays, reconnus comme tels ». Pour les étudiants congolais eux-mêmes, l'injustice est davantage ressentie que l'inégalité. Car l'injustice renvoie à un rapport individuel à des normes ou valeurs. L'inégalité suppose une comparaison entre pairs.

A propos de l'inégalité et de sa représentation prédominante parmi les universitaires congolais, nous observons que l'accent est plutôt mis sur la dimension subjective et l'impact sur une majorité dans une perspective d'édification de l'État-Nation. Il est moins porté sur une approche objective de l'inégalité et de ses logiques de reproduction, ni sur l'inégalité comme telle.

Généralement, les universitaires congolais (au sens large) dénoncent moins les inégalités devant l'éducation que la politique ou l'absence de politique d'enseignement supérieur, le règne de normes pratiques éloignées des normes officielles et, *last but not least*, l'absence de financement des institutions par l'État. Au-delà de ces dénonciations largement partagées, il existe une apparente tension entre les principaux leaders du secteur privé et de nombreux professeurs des IES publiques, alors même que certains sont enseignants par ailleurs dans les IESP. Nombreux sont les Professeurs du secteur public qui dénoncent la marchandisation des diplômes de bon nombre d'IESP, tandis que les voix autorisées du secteur privé dénoncent les privilèges (voire les monopoles) accordés par l'État aux institutions publiques et à leurs corps, et réclament un soutien financier de celui-ci et, à défaut, « des facilités ». Plus fondamentalement, « *les IES publiques sont aussi lucratives que les IES privées* ». Les dérives des paiements directs et souvent « à l'acte » sont en effet assez communément décrites et dénoncées dans toutes les institutions publiques.

Un autre mécanisme politique brouille les frontières entre secteurs public et du privé d'enseignement supérieur : « *tous les députés ont obtenu le droit d'ouvrir des universités dans leurs régions, puis sont encore revenus pour confier cela à l'État lorsqu'ils se sont rendus compte qu'il n'était pas facile de gérer une université* » (Recteur Magnifique d'une université privée de la capitale).

En RDC, les étudiants perçoivent la réussite des études comme le triomphe d'un combat contre les enseignants et les institutions. C'est manifestement moins vrai parmi les étudiants rencontrés dans les IESP. Certes, la bataille des frais d'inscription et de scolarité est exigeante partout, mais l'épreuve semble moins déséquilibrée dès lors que les étudiants des IESP perçoivent distinctement la direction, d'une part, et les enseignants (qui ne font pas corps dans ce cas), d'autre part, et peuvent en jouer.

L'inégalité, telle qu'elle ressort de nos investigations, s'exprime moins par l'accès à l'enseignement supérieur en tant que tel, que par le type d'établissement, la filière d'études, la qualité des compétences acquises et la reconnaissance des titres acquis au terme du parcours universitaire. Cependant, les exclusivités sont rares et l'hétérogénéité sociale des étudiants est fréquente dans les institutions, en particulier celles qui sont considérées comme étant excellentes ou élitistes, dans la mesure où les étudiants peu dotés de capital économique peuvent mobiliser d'autres capitaux pour s'inscrire dans ces institutions.

La prolifération des IES privées comme publiques, leur grande diversité, leur nature hybride et les zones d'ombre de la régulation publique ne peuvent pas occulter l'omniprésence d'un référentiel académique daté, hérité de l'université coloniale et postcoloniale, qui place quelques centaines de professeurs du secteur public en situation exceptionnelle de rente et de contrôle de l'ensemble de l'enseignement supérieur, public et privé, et de ses orientations et de sa politique.

Les accommodements et usages stratégiques de ce référentiel académique paraissent cependant atteindre une limite. En raison d'une pression démographique intense qui met en avant de nouveaux réseaux urbains et de nouvelles formes d'accumulation rapide dans d'étroits cercles d'affaires mixtes (privé-public) qui produisent des nouvelles demandes de consécration scolaire, le noyau du corps académique qui s'identifie à ce référentiel vieillit et ne s'est pas beaucoup renouvelé. Les successeurs se revendiquent certes encore de leurs conceptions, mais beaucoup d'entre eux ont déjà des charges parallèles dans les IESP (voire la direction d'IESP). Produits eux-mêmes de l'hybridité, ils font de la polyvalence et du *cross-over* une valeur plus centrale encore que leurs maîtres. Les inégalités produites par le système d'enseignement supérieur méritent donc d'être analysées au regard de cette forte porosité entre les secteurs public et privé.

Le secteur privé de l'enseignement supérieur est par ailleurs sujet à une différenciation croissante entre ses institutions. D'un côté, se détachent les IESP adossées à des institutions (publiques ou privées) qui tentent de construire un référentiel pédagogique propre et d'objectiver les coûts de scolarité (relativement élevés). De l'autre, vivent à l'ombre d'une rente locale ou de marché (bas coût, facilités de paiement, absence totale d'*accountability*) des universités et Instituts Supérieurs Techniques qui sont peu institutionnalisés au-delà du fondateur, qui délègue d'ailleurs souvent la gestion quotidienne.

Quelques institutions confessionnelles de la capitale ou des capitales provinciales s'affirment dans le premier groupe, qui compte aussi l'une ou l'autre Université demeurée "communautaire" comme l'Université Kongo. Relèvent aussi de ce groupe des IESP nées d'initiatives individuelles de première génération, agréées et disposant d'une petite administration et d'une clientèle étudiante non captive. Entre ces deux groupes – que tout semble opposer – un dégradé suit les lignes de force de notre esquisse typologique : ce sont moins les qualifications officielles (« officiel », « confessionnel », « privé individuel », « communautaire ») qui importent, que la capacité plus ou moins grande de l'IESP de disposer d'une institution à laquelle s'adosser (voire davantage) et l'existence en son sein d'une capacité administrative et pédagogique minimale.

Dans un avenir proche, les conditions d'existence de nombreuses IESP de l'entre deux dépendront probablement surtout de la politique annoncée concernant les nouvelles institutions publiques à caractère provincial. Celles-ci restent en effet largement encore à construire ou à confirmer. La décentralisation administrative, avec ses nouvelles logiques de clientèle et de gouvernance, la naissance de nouvelles provinces très pauvres au plan éducatif et le surgissement de nouveaux pôles urbains nous conduisent à penser que cette nouvelle donne sera incontournable à court terme. Plutôt qu'une exclusivité publique, ou à l'inverse, une pression à la privatisation, ce sont sans doute de nouvelles formes d'hybridité qui verront le jour.

En matière de représentation dans les instances de décision et de pilotage, l'enseignement supérieur privé est aussi victime de son hétérogénéité et de ses divisions. Rien n'indique que cette situation change à court terme, alors des questions cruciales ne manqueront pas de se poser, notamment la décentralisation éducative, la politique des frais, la procédure d'agrément, la confirmation/extension de la formation au doctorat à des IESP et la validation des diplômes.

Cependant, le secteur privé laisse entrevoir des innovations. On observe ainsi l'apparition récente de quelques établissements privés revendiquant l'excellence à des coûts plus élevés que les IES confessionnelles les plus réputées. Leurs investissements lourds en infrastructures sont le fait d'acteurs politico-économiques nationaux (famille d'un professeur émérite de l'Université de Lubumbashi, avocat et ancien homme d'État pour l'Université Nouveaux Horizons au Haut-Katanga, et un ancien Premier Ministre pour l'Université Mapon au Maniema). Leur registre se nourrit de « rupture avec les pratiques locales » et d'ambition d'excellence, quitte à recourir massivement à des enseignants étrangers dont des PhD et docteurs congolais de la « diaspora ».

Émergent aussi depuis peu de temps des initiatives étrangères ou mixtes (réseaux religieux internationaux, institutions d'enseignement nord-africaines ou européennes de gestion), auxquelles s'offre l'opportunité de capter la clientèle solvable d'étudiants et d'entreprises en quête d'enseignement supérieur spécialisé, par le biais d'accords avec des IES publiques, mais aussi et de plus en plus avec des IESP, parfois à des prix prohibitifs. Deux initiatives européennes de MBA, l'une belge, l'autre allemande, ont été identifiées à Kinshasa, l'une proposant un coût global d'inscription de 4 000\$, la seconde de 16 000\$, alors que la somme de 1 000 \$/an (*all inclusive*) est actuellement considérée comme très élevée à Kinshasa dans le secteur privé. L'essentiel pour l'immense majorité des étudiants se jouera cependant dans un cadre purement national.

Opposer un service public d'ES ouvert et accessible à un enseignement privé élitiste n'a pas de sens en RDC. La distinction entre public et privé ne résiste pas à un examen sérieux. Dans chacun des deux « secteurs », la dispersion de tous les indicateurs de qualité, de coût et d'accessibilité est très grande. Le même référentiel pédagogique, le même programme officiel, les mêmes pratiques d'accommodement sont à l'œuvre. Il est incontestable que l'immense majorité des IES privées doivent recourir massivement aux professeurs et surtout aux assistants du secteur public et que beaucoup d'entre elles sont très insuffisamment encadrées qualitativement et quantitativement. Interroger l'ES privé comme résultat ou producteur d'inégalités socioéconomiques s'est avéré très complexe. L'inégalité socio-économique est très peu documentée et les mécanismes de (re)production de classe sont instables et peu exclusifs en dehors d'une très mince élite ultra-privilegiée qui peut étudier à l'étranger ou se passer de diplôme. Les représentations sociales et culturelles de l'inégalité socioéconomique et scolaire sont déroutantes et occupent moins de place dans l'imaginaire que celles de l'injustice. Des études approfondies devraient être réalisées sur les stratégies de scolarisation des classes moyennes et des classes moyennes urbaines, en particulier dans les nouveaux réseaux urbains (Noret, 2020)

Les enquêtes de terrain, les entretiens avec les acteurs des différents niveaux du secteur, les ateliers réunissant ces derniers, organisés par l'équipe ESPI en RDC, ont eu pour mérite d'attirer l'attention des uns et des autres sur l'importance des inégalités. A première vue, les IESP parties prenantes à l'étude ESPI ne considéraient pas les inégalités comme un problème capital pour le secteur privé de l'enseignement supérieur, convaincues de l'ouverture de leurs programmes aux étudiants détenteurs d'un certain capital social et culturel au même titre qu'à ceux qui en sont dépourvus. Les résultats présentés dans ce texte ont largement démontré les limites de cette thèse. Les données analysées ont fait ressortir l'existence de divers schémas d'expressions d'inégalités. Ces conclusions pourront influencer, auprès des IESP participantes lorsqu'elles en auront échos, sur leur considération des variables indispensables à prendre en compte, selon leurs contextes respectifs, pour avoir une vue globale des inégalités dans leurs établissements. Elles leur pourraient permettre une autoévaluation permanente de leurs stratégies de lutte contre les inégalités afin de juger, d'une part, du degré des efforts fournis, et d'autre part, des failles qui participent à la production et à la reproduction ou au maintien des inégalités sous diverses formes.

Bibliographie

André G. et Poncelet M. (2013), « Héritage colonial et appropriation du pouvoir d'éduquer. Approche socio-historique de l'éducation primaire en RDC », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, N°12, pp. 271-295.

Banque Mondiale- Région Afrique. (2005), « Le système éducatif de la république démocratique du Congo: Priorités et alternatives » (184 p).

Bousetta Hassan, Sonia Gsir, Marc Jacquemain, Marco Martiniello et Marc Poncelet (dir.) (2016), « Villes connectées. Pratiques transnationales, dynamiques identitaires et diversité culturelle ». Liège (Vol. 1-1). Presses universitaires de Liège.

Bierschenk T., Olivier de Sardan J.P. (Edit. 2014), « State at Work. Dynamics of African Bureaucraties », Brill.

Cogneau D. (2007), « L'Afrique des inégalités. Où conduit l'histoire ? » Cepremap, Éditions de l'INS.

Davis L., Fabbri P., Mutaka Alphonse I. (2014), « République Démocratique du Congo : Profil du pays en matière d'égalité de genre 2014 », Ambassade de Suède, Kinshasa.

De Herdt T., Marivoet W., Muhigirwa, F. (2015), « Vers la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous ». Congo-Afrique n° 517, pp. 647-66.

De Herdt T., Titeca C. (2016), "Governance with empty Pockets. The Education Sector in the Democratic Republic of Congo". *Development and Change*, Vol 47, Issue 3, pp.472-494.

De Herdt, T. & Marivoet, W. (2017), "Is informalization equalizing? Evidence from Kinshasa (DRC)" in *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 36 n° 1, pp. 121-42.

De Herdt, T. de, & Olivier de Sardan, J.-P. (2015), "Real governance and practical norms in sub-Saharan Africa: The game of rules". Routledge.

De Herdt, T., & Poncelet, M. (2011), « La reconstruction entre l'État et la société », in De Herdt, *À la recherche de l'État en RDC*, L'Harmattan, pp. 12-31.

De Herdt, T., & Poncelet, M. (2010), « Rapport final DIFID. Enjeux et acteurs autour de la réduction des frais scolaires en RDC ». University of Antwerpen, Institute of Development Policy and Management (IOB).

De Herdt, T., Titeca, K., & Wagemakers, I. (2012), "Make Schools, Not War? Donors' Rewriting of the Social Contract in the DRC". *Development Policy Review*, 30(6), 681-701. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7679.2012.00594>.

Englebert, P. (2000), "State legitimacy and development in Africa". Lynne Rienner Publishers.

Gombaniro Rutashigwa, F.N. (2016), « L'implantation missionnaire en RDC : de l'assistance à l'autonomie financière. Une approche socio-historique », Université Paris 1/IEDES, Thèse de doctorat (Sociologie du développement), 575 p.

Herbst, J., & Nills, G. (2013), "The invisible state". *Foreign Policy*, 201, 78-80.

INS (2018), Enquête avec questionnaire unifié à indicateurs de base de Bien-être (E-QUIBB / RDC 1-2016), INS, Kinshasa.

INS (2014), « Rapport Global. Enquête 1-2-3. Résultat de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel, et sur la consommation des ménages/2012 », INS-RDCV, Kinshasa, (164 p.)

Kapagama P. (2012), « Exploitation des données des établissements de l'enseignement supérieur en RDC ». Rapport final, PARSE-Banque Mondiale /ESU, Kinshasa.

Kapagama P. (2013), « Exploitation des données des établissements de l'enseignement supérieur en RDC. Instituts supérieurs. Instituts supérieurs ». Rapport final, PARSE-Banque Mondiale/ESU, Kinshasa.

Lututala, M.B., (2002), « Pertinences et effets pervers de la privatisation de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC », Travaux et recherches de l'Université Kongo, n° 1

Maindo M. Ngonga A., & Kapagama Ikando P. (Eds.). (2012), « L'université en chantier en RD Congo. Regards croisés sur la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire », Karthala, 225 p.

Marivoet W., De Herdt T., Ulimwengu, J. (2019), "Reviewing DRC's poverty estimates, 2005-2012 : unprecedented GDP growth without trickle down". Report n° 73, Secure Livelihoods Research Consortium,

Marivoet, W., De Herdt, T. Ulimwengu, J. (2019), "Who Benefitted from the Peace Dividend in the DRC?" Blogpost op Roape.net, 9/04/2019.

Matundu Mbambi A. et Faray-Kele M.C. (2010), « L'inégalité de genre et les institutions sociales en République Démocratique du Congo », WILPF DRC, Avr-Déc.

Mrsic-Garac S. (2009), « Les parents d'élèves face à la déliquescence du système éducatif congolais ». Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, N°8, pp. 137-152.

Moshonas S. (2018), "Power and Policy-Making in the DRC Congo (2018)". The Politics of Human Resource Management and Payroll Reform. IOB, Working Paper 01.

Moumami A. (2010), « Analyse de la pauvreté en République démocratique du Congo », BAD, Working Paper series, n° 112 – Août.

Mpiana Tshitenge, Jean-Pierre, M. (2017), « L'Université de Kinshasa à l'ère du partenariat éducatif » (Vol. 1-1). Académia-L'Harmattan, 141 p.

Owen Brandt C. (2017), "Illegibility as a State Effect. The limits of governing teacher identification in the DRC", Academisch Proefschrift, University of Amsterdam, Nederlands.

Noret J. (Edit, 2020), "Social Im/mobilites in Africa". Ethnographic Approaches. Berghahn Books.

Poncelet, M., Andre, G., & De Herdt, T. (2010), « La survie de l'école primaire congolaise (RDC): héritage colonial, hybridité et résilience ». Autrepart, Vol.2, N° 54, pp. 23-41

Poncelet M., Kapagama P., De Herdt T., M'Piana, Tshitenge J.P., Matagne, G. (2015), « À la marge de l'internationalisation de l'enseignement supérieur... mais au cœur d'un marché universitaire national : l'Université de Kinshasa (République démocratique du Congo) ». Revue Tiers Monde, 223(3), 91-110.

Pourtier R. (2018), « La république démocratique du Congo face au défi démographique ». Note de l'IFRI, septembre.

PNUD-RDC (2015), « Inégalités politiques, socio-économiques et édification de la Nation/État en République démocratique du Congo », Kinshasa, Mai.

Institut national de Statistique (INS -RDC 2018), « Enquête avec questionnaire unifié à indicateurs de base de Bien-être » (E-QUIBB / RDC 1-2016), Kinshasa.

PNUD (2016), « Rapport National sur le développement Humain : Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC », PNUD, Kinshasa.

République démocratique du Congo. Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire (2018), Annuaire statistique de l'enseignement supérieur et universitaire 2015-2016, DEP/ESU

République démocratique du Congo, Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire. Commission permanente des études. (2010), « Programme des cours. Réforme de la table ronde des universités du Congo ». Editions de la CPE.

Scott, J. (1998), "Seeing like a state. How Certain Schemes to improve the Human Condition have failed", Yale University Press.

Trefon, T. (2013), « Congo, l'a mascarade de l'aide au développement ». Académia - L'Harmattan. 194 p.

Liste des sigles et acronymes

ASEU	Annuaire statistique de l'enseignement supérieur et universitaire	MPR	mouvement populaire de la révolution
BM	Banque Mondiale	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CA	Conseil d'administration	RDC	République Démocratique du Congo
CEPROMAD	Centre d'études pour la promotion du management et du développement	UCB	Université Catholique de Bukavu
CPE	Commission Permanent des Études	UCC	Université Catholique du Congo
DESpri	Direction de l'enseignement supérieur privé	UEA	Université Évangélique en Afrique
ES	Enseignement supérieur	UK	Université Kongo
ESP	Enseignement supérieur privé	ULPGL	Université Libre des Pays des Grands Lacs
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire	UNAZA	Université nationale du Zaïre
FASE	Faculté d'administration des affaires et sciences économique	UNH	Université Nouveaux Horizons
IES	Institution d'enseignement Supérieur	UNIKIN	Université de Kinshasa
IESP	Institution d'enseignement supérieur privé	UNIKIS	Université de Kisangani
ISIPA	Institut Supérieur d'Informatique, de Programmation et d'Analyse	UNILU	Université de Lubumbashi
ISP	Institut Supérieur Pédagogique	UPC	Université Protestante du Congo
ISSI	Institut supérieur des Sciences Infirmières de Monkole	UPN	Université Pédagogique Nationale
IST	Institut Supérieur Technique		

Glossaire³²

CHEF de TRAVAUX – Titre scientifique (non académique) qui suit celui d'assistant lorsque l'assistant de second mandat (3^{ème} et 4^{ème} année) remplit certaines conditions de publication et de TD.

« DIASPO » ou « MERCENAIRE » – Enseignants congolais résidents à l'étranger et souvent détenteurs de diplômes étrangers qui remplissent des missions ponctuelles d'enseignement ou, plus rarement, rentrent au pays suite à une nomination dans l'ES.

ÉMERITE, ÉMERITAT – Ce titre est accordé aux professeurs âgés les plus reconnus par leurs pairs (critères de publications et pédagogiques) et permet de conserver tous les avantages du statut de Professeur Ordinaire en réduisant la charge horaire annuelle. Tous les autres membres du personnel académique poursuivent en général leur vie professionnelle et académique au-delà de 70 ans... puisque la mise à la retraite n'est plus de mise.

« EXTRA-MUROS » – Se dit des activités d'enseignement ou de direction dans les IES exercées par des personnels des institutions publiques en dehors de celles-ci, à titre individuel et contre rémunération. Les missions d'enseignement dans les IES privés ou dans les nouvelles institutions publiques constituent un « extra-muros » largement pratiqué. D'autres activités comme les consultances et les prestations dans les organes administratifs et de gouvernance sont parfois qualifiées d'extra-muros.

GRADUAT – Premier cycle universitaire, en général de 3 ans.

LICENCE – Second cycle universitaire, en général de 2 ans, après un graduat.

« MAISON » – Les « assistants-maison » des institutions publiques qui ont pu soutenir leur thèse ont bénéficié du soutien de leurs « patrons », à travers le dispositif de création de charges de cours par les départements et facultés. Les « enfants maison » docteurs à thèse peuvent entrer eux-mêmes dans le marché national des prestations dans les institutions nouvelles (publiques ou privées) où le référentiel académique national été adopté *ipso facto*.

MECANISATION – Processus administratif par lequel la nomination d'un agent d'une institution publique est enregistrée et débouche sur l'octroi des avantages salariaux attachés à ce poste. Ce processus d'une durée variable peut durer de longs mois, voire des années. De nombreux projets internationaux ont visé la clarification du processus, mais il reste impossible de déterminer le nombre d'enseignants (primaire, secondaire, supérieur) réellement au travail. Des dizaines de milliers d'agents de l'Etat relèvent d'une zone grise qualifiée d'« *illegibility* ». (Owen Ademola Brandt, 2017). La BM mondiale évaluait ce chiffre à 200 000.

ORDINAIRE (Prof.) – (*ordinarium*) terme issu des traditions académiques germaniques qui désigne le titre ultime de la carrière d'un professeur. En RDC, les grades académiques des professeurs sont : Professeur associé, Professeur, Professeur ordinaire.

³² Les termes du langage courant sont entre guillemets.

« PARACHUTISTES » – Enseignants qui tentent de court-circuiter les procédures officielles de recrutement dans les universités publiques (« enjamber ») en vue d'une nomination dans le secteur public et y réussissent parfois...

« QUOTITÉ » – Frais annuels que doivent payer les IES à l'administration et aux cabinets selon le nombre d'étudiants inscrits. Ces quotités s'ajoutent aux divers frais liés à des actions définies (faute d'être toujours exécutées) de l'administration : examen des dossiers, inspection de la scolarité, homologation des diplômes, signature des diplômes.

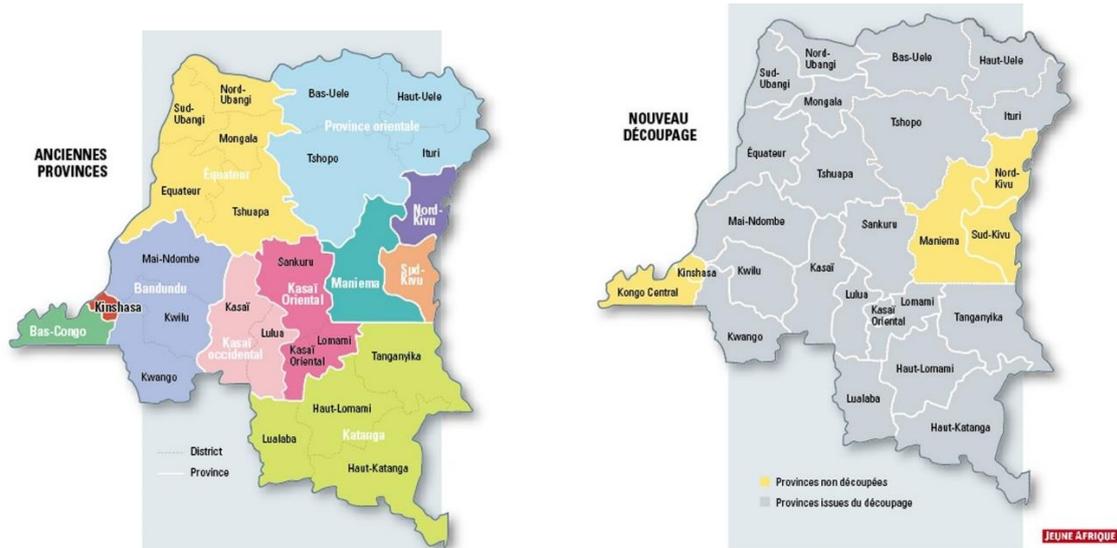
« UNITE DE PRODUCTION » – Héritée des missions, cette notion s'est généralisée dans le fonctionnement des institutions publiques comme les EES, mais aussi dans les institutions épiscopales catholiques, voire dans toutes les organisations congolaises. Au départ, il désignait les services productifs (ex : une ferme ou un garage de réparation automobile dans une mission ou une institution universitaire). Désormais la réduction drastique des financements top-down pousse toutes les institutions universitaires en outre (facultés, départements, écoles doctorales etc.) à produire des ressources nécessaires pour assurer le financement de leur fonctionnement et les prestations complémentaires voire principales des agents.

Annexes

Annexe 1

Cartes administratives et correspondances des anciennes et nouvelles provinces de la RDC

Source : Jeune Afrique, <https://www.jeuneafrique.com/240375/politique/decoupage-en-rdc-ce-qui-va-reellement-changer-la-vie-des-congolais/>



La nouvelle configuration des provinces relève du découpage territorial effectué depuis juillet 2015 à partir des onze provinces existantes et une administration effective suite à la désignation de nouveaux gouverneurs à partir du premier trimestre 2019. Ainsi, le rapport se réfère à des données des études réalisées avant le découpage et à d'autres ayant pris en compte les nouvelles provinces.

Annexe 2 : Documents légaux de référence sur l'Enseignement Supérieur Privé en République Démocratique du Congo

Décision d'État n° 76/CC/89 du 25 avril 1989, relative à l'enseignement supérieur et universitaire.

LOI-CADRE n° 14/004 du 11 Février 2014 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL

Arrêté Ministériel N° ESURS/CABMIN 0246/92 du 14/08/1992, fixant les conditions d'agrément d'un Établissement privé d'enseignement supérieur et d'un établissement d'enseignement universitaire.

Arrêté Ministériel N° 053/MINESU/CAB.MIN/ du 05/10/2005, portant création et fonctionnement de la commission d'homologation des diplômes des établissements d'enseignement supérieur privé.

Arrêté Ministériel N° 020/MINESU/CAB.MIN/IW du 02/04/2008, portant organisation des études de troisième cycle dans les universités privées agréées.

Arrêté Ministériel N° 123/MINESU/CAB.MIN/MML/DESP/CJD/KOB 2009 du 21/12/2009, portant création de la commission d'agrément des Établissements privés d'enseignement supérieur et universitaire et d'homologation des grades statutaires du personnel académique et scientifique des desdits établissements.

Vade-Mecum du Gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire, Commission Permanente des Études, Kinshasa, 2005

Instruction académique N° 21/MINESU/CAB.MIN/TLL/BYP/MNB/2019 portant directives relatives à l'Année académique 2019-2020

Annexe 3 : Entretiens réalisés dans les Établissements objets des monographies

Entretiens réalisés dans les Établissements objets des monographies

Source : élaboré par les auteurs

N°	Etablissements	Cadres dirigeants	Personnel administratif	Enseignants	Etudiants	Total
1	Université REV. KIM	1	1	2	6	10
2	ISI MONKOLE	1	1	2	6	10
3	Université BEL CAMPUS	1	1	2	6	10
4	ISIPA	1	1	2	6	10
5	CEPROMAD	1	1	2	2	6
6	Université KONGO	1	1	2	6	10
7	Université Évangélique en Afrique (Bukavu)	1	1	2	6	10
8	Centre universitaire de la paix à Bukavu	1	1	2	6	10
9	Institut supérieur économique et coopératives de Nyangezi	0	0	0	0	0
10	Université Libre des pays des grands Lacs	1	1	2	6	10
11	Université pour la Conservation de la Nature et de Développement de Kasugho	1	1	2	6	10
12	Université progressiste des grands Lacs et Institut supérieur des techniques médicales des Grands Lacs	1	1	2	6	10
	TOTAL	11	11	22	62	106

Annexe 4 : Établissements objets des fiches d'identité des Établissements privés d'enseignement supérieur

Établissements objets des fiches d'identité des Établissements privés d'enseignement supérieur

Source : Élaboré par les auteurs à partir des informations sur les EES privés échantillonnés

N°	Province	Agréés	Admis à l'agrément	Agréer provisoirement	Autoriser à fonctionner	Total
1	Bas Uélé			Institut Supérieur Agro-vétérinaire (ISAV) de Bambesa		1
2	Equateur		Université Protestante de l'Equateur/UPE à Mbandaka		Université du fleuve/UNIF à Lukolela	2
3	Haut Katanga	Institut Universitaire du Congo à Lubumbashi	Institut Supérieur des Hautes Études de criminologie et Déetectives/ISHECD de Lubumbashi	École reformée de Théologie de Lubumbashi/ERT	Université Nouveaux Horizons /UNH	4
4	Haut Uélé				Université du bassin de UELE/UBU	1
5	Haut Lomami		Université Méthodiste au Katanga à Kamina/UMK		Institut Supérieur des Arts et Métiers (ISAM) de Kamina	2
6	Ituri	Université Shalom de Bunia (ex IST/Bunia)	université du CEPROMAD de Bunia		Institut Supérieur du Développement Rural (ISDR) de Bunia	3
7	Kasai				Université KAM/UKAM	1
8	Kasai central	Université Presbytérienne Shapperd et Lapsley du Congo/UPREC	Institut Supérieur des Arts et Métiers (ISAM) Bukasa		Collège universitaire Libre au Congo à Kananga/CULC	3
9	Kasai Oriental	Institut Supérieur Technique d'information/ISTIA de Mbuji Mayi			Institut Supérieur de Théologie Evangélique de Mbuji Mayi /ISTHEMBU	2
10	Kinshasa				Université Cartésienne de Kinshasa	1

11	Kongo Central	Université libre de Luozi /ULL	Institut universitaire d'études, de formation et de Développement/UEFD de Mbanza Ngungu	Institut Supérieur de Génie Commercial (ISGC) d'Inkisi	Université Libre de Matadi/ULIMAT	4
12	Kwango				Institut Universitaire de Kasongo Lunda/IUKL	1
13	Kwilu	Université Chrétienne de Bandundu à Kikwit			Université de Djuma/UNIDJUMA	2
14	Lomami		Institut Supérieur des Techniques Médicales MORAVE de Muene Ditu/ ISTM MORAVE Muene Ditu		Institut Supérieur du Développement Rural (ISDR) de Iubao	2
15	Lualaba	Université méthodiste au Katanga à Mulunguishi/UMK			Université Libre de Kolwezi/ULIKO	2
16	Mai Ndombe				Université de Mai Ndombe/ UNIMA à Bokoro	1
17	Maniema		Université Protestante du Maniema/UPM (ex Institut International de formation Théologique de Kindu)		Université Mapon/UNIMAP	2
18	Mongala				Université de la Mongala/UNIMO	1
19	Nord Kivu	Université de conservation de la nature et de développement de KASUGHO/UCNDK			Université de la forêt d'Afrique centrale de Goma	2
20	Nord Ubangi				Université Gelesi de Ubangui	1
21	Sankuru				Institut supérieur Technique la sagesse de Tshumbe/ ISTS- Tshumbe	1
22	Sud Kivu	Centre universitaire de la Paix de Bukavu/CUP-Bukavu		Institut Supérieur d'Etudes Economiques et Coopératives/ ISEC de Nyangezi	Université Espoir du Congo/UEC à Baraka	3

23	Sud Ubangi		Université Protestante de ubangi/UPU à Gemena			1
24	Tanganyika			Institut Supérieur de Pêche /Ispê de Kalemie	Institut supérieur de Théologie Evangélique de Manono /ISTEMA	2
25	Tshopo	Complexe Educatif Likunde de Kisangani/CELI-KIS	philosophie Edith Stein à Kisangani		Université des Sciences appliquées de Kisangani / USAK	3
26	Tshuapa			Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Bokungu	Institut Supérieur des Techniques Médicales (ISTM) de Boende	2
		10	10	6	24	50

Qu'est-ce que le groupe AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la développement durable. Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux
Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 4^e trimestre 2020

ISSN 2492 - 2846 © AFD

Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation AFD

Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications
de la collection Papiers de recherche :
[https://www.afd.fr/fr/collection/papiers-
de-recherche](https://www.afd.fr/fr/collection/papiers-de-recherche)